Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 8370763
Centre d'intérêt: 270

Québec (Province) Conseil supérieur de l'éducation.

Pour que les jeunes adultes puissent espérer : avis sur la formation des jeunes adultes défavorisés et leur insertion sociale et professionnelle : avis au Ministre de l'éducation / Conseil supérieur de l'éducation. -- Québec : Le Conseil, Direction des communications, [1983].
59 p. ; 28 cm.

Titre de la couv. Code: 50-322. Bibliogr.: p. 53-56.

ISBN 2-550-05941-7

Cote Dewey: 374/Q3p Cote LC: E/359

Descripteur(s): *Jeunesse défavorisée *Problème de la jeunesse *Abandon scolaire *Chômage *Formation professionnelle *Formation générale *Intégration sociale *Education des adultes

Avec le présent Avis, le Conseil supérieur de l'éducation se penche sur les nombreux problèmes qui assaillent les jeunes adultes québécois qui, ayant quitté prématurément l'école, se voient victimes du chômage et incapables de réaliser leur insertion dans la société. Plus précisément, le Conseil examine les diverses avenues qui faciliteraient une réinsertion scolaire et/ou sociale de ces jeunes défavorisés. Parmi les points abordés, mentionnons les préalables de formation, la formation de base, la formation professionnelle, la persévérance scolaire, les initiatives de prise en charge, d'entraide et de participation sociale. Insistant sur la nécessaire concertation entre partenaires, le Conseil relève les efforts accomplis et émet des recommandations visant à les multiplier et à accroître leur efficacité.

Type de document: r
Auteur de l'analyse: ar

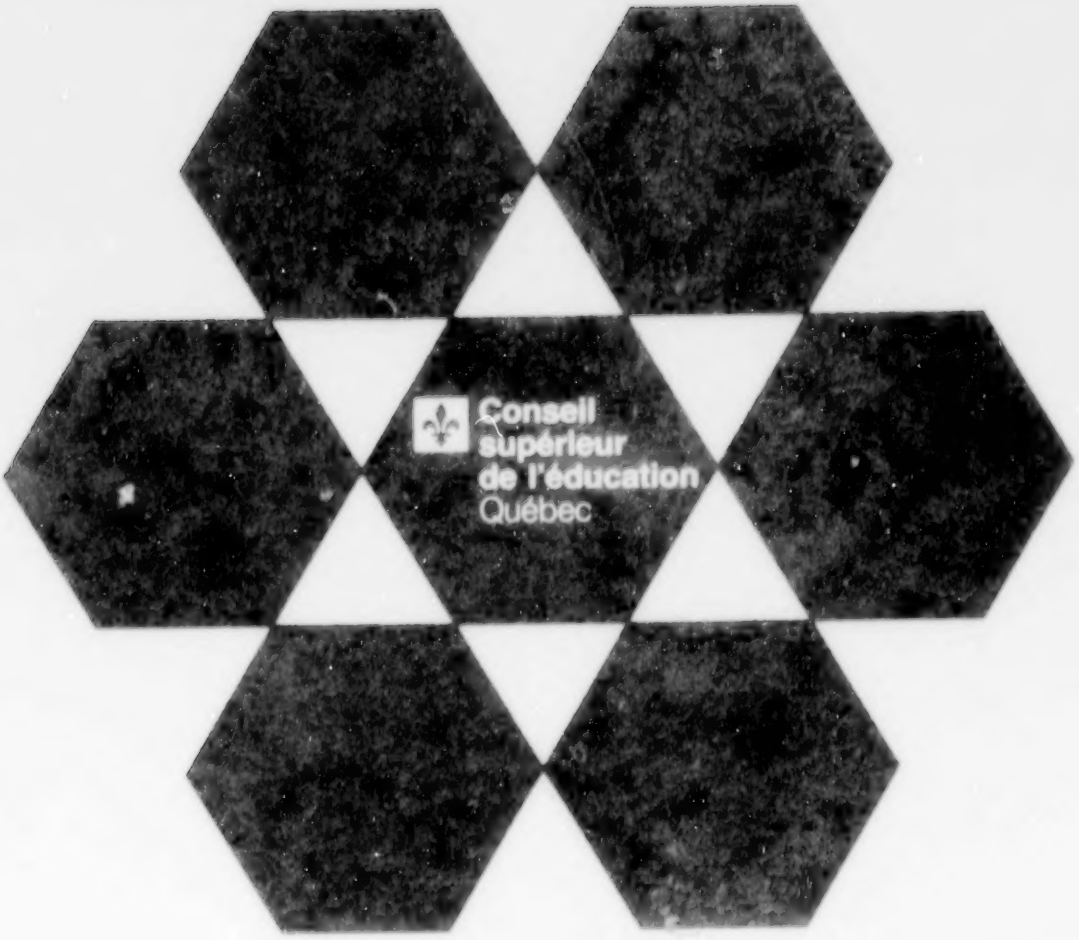
Conseil
supérieur
de l'éducation
Québec

Avis adopté à la 280e réunion
du Conseil supérieur de l'éducation
le 12 mai 1983

ISBN 2-550-05941-7
Dépôt légal: deuxième trimestre 1983
Bibliothèque nationale du Québec

E D U Q 8370763

Table des matières

La formation des jeunes adultes défavorisés et leur insertion sociale et professionnelle

pages

Introduction — Pour que les jeunes adultes puissent espérer 1
— dans la continuité des travaux du Conseil 1
— une crise d'origine économique et sociale 3
— des ressources éducatives à mobiliser pour les jeunes 4

Chapitre I — La jeunesse québécoise de 1983 5
1.1 Le nombre des jeunes de 15 à 24 ans 5
1.2 Non pas une, mais des jeunesses 5
1.3 Les étudiants 6
1.4 Les jeunes travailleurs 7
1.5 Les jeunes chômeurs 8
1.6 Les jeunes assistés sociaux 9
1.7 Les répercussions personnelles, sociales et économiques 10
1.8 Des espoirs déçus face au travail et à l'école 13

Chapitre II — Les préalables à la formation de ceux qui ont quitté l'école prématurément 15
2.1 Des besoins évidents de formation 15
2.2 L'accessibilité de l'éducation 15
2.3 Un enseignement adapté 16
2.4 Le maître-d'oeuvre pour la formation des jeunes défavorisés 17
2.5 L'accueil, l'information, l'orientation et l'évaluation 17
1re recommandation: mandater les S.E.A. pour intervenir davantage auprès des jeunes adultes 19

Chapitre III — La formation de base pour ceux qui ont déjà quitté l'école 21
3.1 Dans l'enseignement régulier 21
3.2 Dans les Services d'éducation des adultes 22
3.3 L'éducation socio-culturelle 22
2e recommandation: aider financièrement le retour aux études 23
3e recommandation: établir des programmes de formation de base pour les décrocheurs 23
4e recommandation: augmenter les ressources de la formation socio-culturelle 24

Chapitre IV — La formation professionnelle pour ceux qui ont quitté l'école prématurément 25

4.1 Une formation à la vie active 25
4.2 Des cours de formation aux plus faibles 26
4.3 Des expériences stimulantes de collaboration éducation-travail 27
4.4 Des ressources limitées pour des besoins immenses 29
4.5 La formation en industrie 30
4.6 L'accès à un métier par l'apprentissage 30
4.7 Des voies d'accès au marché du travail 31

5e recommandation: promouvoir diverses formules de formation professionnelle 31

6e recommandation: introduire l'alternance études-travail 32

7e recommandation: prévoir une allocation de formation 32

8e recommandation: favoriser l'accès au marché du travail 32

Chapitre V — Améliorer la persévérance scolaire et la formation à la responsabilité sociale de tous les jeunes à l'école 33

5.1 Des mesures correctives s'imposent 33
5.2 Des expériences significatives 34
5.3 Des pratiques heureuses en d'autres pays 36

9e recommandation: prévenir l'abandon scolaire 37

10e recommandation: multiplier les collaborations avec les organismes sociaux 37

11e recommandation: valoriser la coopération 37

Chapitre VI — Des initiatives de prise en charge, d'entraide et de participation sociale des jeunes 39

6.1 Des lieux alternatifs de formation 39
6.2 Des mouvements de prise en charge des jeunes 39
6.3 Des services d'aide et d'accueil aux jeunes 40
6.4 Des projets de création d'emplois et de formation par le travail 41
6.5 Des projets d'action coopérative 42
6.6 Des projets d'action communautaire 43

12e recommandation: encourager la création de regroupements de jeunes 45

13e recommandation: reconnaître les composantes éducatives des actions communautaires 45

14e recommandation: stimuler la coopération 45
15e recommandation: organiser une campagne d'éducation populaire 45

Chapitre VII — La nécessaire concertation entre partenaires 47
7.1 Au plan national 47
7.2 Au plan régional 48
7.3 Les prévisions du marché de l'emploi 49
7.4 Une responsabilité communautaire 49
16e recommandation: prendre l'initiative d'une table de concertation 50
17e recommandation: organiser un service central d'information et de référence 50

Conclusion — Aider les jeunes à prendre leur place 51

— un défi pour les responsables de l'éducation 51
— l'urgence d'agir et de travailler ensemble 51

Annexe I — Références bibliographiques 53

Annexe II — Consultations et rencontres effectuées dans le cadre de ce dossier 57

Annexe III — La Commission de l'éducation des adultes du CSE 59

C'est la fièvre de la jeunesse qui maintient le reste du monde à la température normale. Quand la jeunesse se refroidit, le reste du monde claque des dents[1].

Georges Bernanos

INTRODUCTION

Pour que les jeunes adultes puissent espérer

Les membres du Conseil supérieur de l'éducation se sont toujours montrés préoccupés de la formation et des conditions de vie des jeunes[2]. Actuellement, ils sont particulièrement inquiets de la situation qui est faite aux jeunes adultes québécois. La crise économique condamne le tiers de ces derniers à vivre sous le seuil de la pauvreté.

Depuis septembre dernier, les membres de la Commission de l'éducation des adultes ont rencontré des étudiants, des jeunes chômeurs et des assistés sociaux de diverses régions du Québec. Ils ont observé la détresse qui constitue la trame quotidienne de la vie d'un trop grand nombre de ces jeunes qui se sentent exclus de la société. Le lien qui les unit réside dans leur incertitude devant un avenir plus ou moins bloqué.

Les besoins de la jeunesse justifiaient pleinement le cri d'alarme lancé par les Évêques du Québec en septembre dernier. «Au fond, déclaraient-ils, c'est notre projet de société lui-même qui est en cause. Il nous faut donc prendre au sérieux la situation et trouver des solutions à tout prix. Autrement, ajoutaient-ils, nous sacrifions une génération. Ce sacrifice peut devenir notre propre suicide collectif, si nous n'y prenons garde»[3].

Redonner aux jeunes adultes québécois le goût de vivre et les moyens de participer à leur propre développement et à celui du Québec doit devenir une priorité. L'ardeur et l'enthousiasme des jeunes sont nécessaires pour vaincre les difficultés de la crise socio-économique actuelle, mais aussi pour assurer un futur à notre société.

Le Conseil supérieur de l'éducation lance un appel pressant au ministre de l'Éducation et à tous ceux et celles qui exercent une influence dans notre société. Son intervention convie toutes les forces vives de la collectivité à améliorer la situation des jeunes adultes pour sauvegarder l'avenir du Québec.

Dans la continuité des travaux du Conseil

Le présent avis du Conseil poursuit, en les approfondissant, les préoccupations des deux dernières années de sa Commission de l'éducation des adultes.

---

1. Bernanos, Georges, *Les grands cimetières sous la lune*, Ed. Plon, 1938, page 228.
2. Le mot «jeunes» utilisé dans ce document comprend toujours les filles et les garçons.
3. Assemblée des Évêques du Québec, déclaration du Comité des affaires sociales, article 13, 10 septembre 1982.

En mai 1981, le Conseil demandait au ministre de l'Éducation d'accorder des ressources supplémentaires aux réseaux de l'éducation des adultes, afin d'aider les plus démunis à améliorer leurs conditions de vie. Devant les compressions imposées, le Conseil prévoyait certaines conséquences qui lui semblaient inévitables. «Les clientèles, disait-il, qui ont le plus besoin de services sont celles qui risquent de s'en voir privées. Les assistés sociaux, les travailleurs autonomes, les chômeurs, les analphabètes, les handicapés, les défavorisés demeureront en marge de la société. L'État leur aura refusé les services essentiels de la formation populaire». Le Conseil exprimait alors sa confiance dans l'éducation des adultes qui «prolonge ou complète l'éducation des jeunes». «À partir du relèvement des masses populaires, une société peut aspirer à l'épanouissement culturel et à une nouvelle existence sociale»[4].

Quelques mois plus tard, en janvier 1982, le Conseil approuvait une recommandation de la Commission de l'éducation des adultes relative à l'éducation à la coopération. «À l'heure d'une conjoncture économique et sociale difficile, il est vite apparu que les organismes populaires devaient trouver de nouvelles voies pour assurer la poursuite de leur action, sinon leur survie. L'éducation à la coopération, par les valeurs de démocratie, de responsabilité, de partage et d'autonomie qu'elle comporte, représente pour plusieurs de ces organismes un moyen d'une force incontestable. Elle leur permet de trouver eux-mêmes des solutions à leurs problèmes et des réponses à leurs besoins»[5]. C'est ainsi que le Conseil croyait et croit encore que «la coopération et la solidarité permettent aux individus défavorisés, jusqu'alors isolés, de se libérer personnellement et collectivement grâce à leurs efforts réunis»[6].

En mai 1982, la Commission de l'éducation des adultes revenait sur l'état de vulnérabilité de «certains groupes de personnes (qui) ont des besoins encore plus aigus que d'autres parmi les plus démunis: jeunes adultes, femmes, personnes handicapées, personnes âgées, analphabètes et immigrants»[7]. Le Conseil, dans son avis, s'inquiétait de la situation des jeunes qui quittent l'école sans diplôme d'études secondaires. «Sans la préparation nécessaire aux exigences nouvelles du travail, cette jeunesse est condamnée à un combat inégal pour l'obtention d'un emploi lucratif et nécessitera, pour une large part, l'assistance sociale de l'État»[8]. Dans sa recommandation, le Conseil définissait ainsi l'objectif qu'il poursuivait: «Certaines mesures éducatives, parmi d'ailleurs les moins coûteuses du système d'éducation, peuvent justement, lorsque jointes à d'autres mesures de type social et de type économique, permettre aux plus démunis de s'insérer de façon active dans notre société»[9].

---

4. Conseil supérieur de l'éducation, *Le gouvernement du Québec veut-il le maître-d'œuvre de l'éducation des adultes?*, mai 1981, p. 16.
5. Conseil supérieur de l'éducation, *L'éducation à la coopération, un modèle de développement en éducation populaire*, janvier 1982, p. 1.
6. Ibid., p. 2.
7. Conseil supérieur de l'éducation, *Les Services d'éducation des adultes, un espoir pour les personnes défavorisées*, mai 1983, p. 3.
8. Ibid., p. 5.

Une crise d'origine économique et sociale

Des économistes et des sociologues s'entendent pour affirmer que les taux élevés d'intérêts, les dépenses des gouvernements, la courbe ascendante du chômage et de l'aide sociale provoquent des problèmes compromettant l'avenir même de la société. L'absence ou la rareté des emplois est affligeante et se répercute indéniablement en malaise social qui se traduit en une angoisse et une insécurité grandissantes dans la population. Ce malaise n'est sans doute pas étranger aux mutations profondes qu'a connues notre société sur le plan des valeurs.

Depuis une quarantaine d'années, la société québécoise a subi des changements majeurs et si rapides que ses citoyens sont demeurés parfois démunis devant certains défis qui en découlent. Un Québec rural s'est transformé en une société urbaine. Un peuple agricole s'est donné une vocation industrielle et un secteur de services important. Les gouvernements ont modifié leur manières de diriger les affaires publiques. Dans la pratique, ils exercent maintenant une autorité qui connaît des difficultés à concilier les libertés individuelles et les libertés collectives. À titre d'exemples, retenons la centralisation progressive de l'administration publique et la multiplication des interventions gouvernementales dans tous les domaines de la vie privée ou encore, les mesures de sécurité sociale et d'aide à l'industrie qui ne permettent pas toujours de dégager les crédits qui seraient nécessaires à la mise en branle de certains moyens que requerraient de nombreux programmes de développement.

Pendant que le pouvoir politique et économique tendait à se moderniser, des mutations multiples sont apparues dans notre société. Les institutions traditionnelles ont été ébranlées dans leur fondement. Elles ne jouent plus le rôle d'insertion sociale qu'elles assumaient jadis. Les conditions de vie familiale sont largement modifiées. La réforme scolaire des années 60 n'est pas parvenue à atteindre pleinement l'un de ses objectifs fondamentaux, soit l'égalité des chances. Le monde du travail est devenu par surcroît difficilement accessible à un trop grand nombre de jeunes.

Sans trop craindre de se tromper, on peut affirmer que la société québécoise s'est métamorphosée. Les valeurs et les modes de vie ont été bouleversés. Les rapports entre les générations et l'avènement de la technologie ont grandement modifié les liens nécessaires entre la personne et le travail. Nombre d'institutions reconnues sont «éclatées» et remises en question.

Face à l'insécurité du présent et à l'incertitude de l'avenir, les jeunes assistent, témoins impuissants, à des événements qui, à l'occasion, ne manquent pas de les angoisser. Ils s'inquiètent de la menace d'une guerre nucléaire: un dixième de la puissance destructrice des bombes suffirait à effacer de la terre toute trace de vie humaine. Bon nombre sont troublés de savoir qu'un tiers de l'humanité ne possède pas le nécessaire vital et qu'un autre tiers meurt littéralement de faim. Ils sont troublés par les drames qui explosent tous les jours aux quatre coins du monde. D'autres demeurent totalement indifférents devant ces tragédies qui les dépassent ou cherchent à s'étourdir pour ne pas les voir.

Retenons que les jeunes adultes ont grandi dans un contexte d'instabilité et de mouvance. Les aînés se sont peu souciés des modes de vie qui voyaient

le jour au gré des changements de sorte que l'orientation de nombre de nos institutions et de nos programmes d'action n'est plus ajustée aux attentes de ces jeunes. Les emplois désirés ne sont pas disponibles pour longtemps, les voies de développement échappent aux jeunes adultes et leur participation au progrès de la société ne trouve pas toujours sa place.

Des ressources éducatives à mobiliser pour les jeunes

Dans cet avis, le Conseil accorde la priorité aux jeunes chômeurs et assistés sociaux qui, exclus de l'école et du marché du travail, se retrouvent nulle part. Il souhaite contribuer à la définition d'actions nécessaires et urgentes pour améliorer la situation de ces jeunes et leur permettre d'espérer se construire un avenir meilleur.

Le Conseil centre son attention sur l'activité éducative et propose des mesures pour améliorer les compétences des jeunes en favorisant le retour à la formation, une meilleure préparation des jeunes au travail et une participation sociale plus «qualifiante».

L'action éducative apparaît être le carrefour d'un ensemble de mesures destinées aux jeunes. Cette action éducative dépasse l'école et doit, pour porter ses fruits, être menée en concertation avec les autres institutions importantes (travail, loisirs, organismes d'entraide, etc.). Ainsi, des actions visant à hausser le degré de préparation au marché du travail et à la vie sociale doivent être menées en coordination avec des politiques de création d'emplois, de soutien des organismes ou de structures de participation sociale des jeunes. Alors seulement, peut-on entrevoir un ensemble de solutions propices à corriger à court, à moyen et à long termes, la situation des jeunes adultes.

Voilà qui nous replace au cœur des préoccupations du Conseil, principalement sensible à la contribution que doivent fournir en propre les ressources scolaires dans un ensemble de mesures multisectorielles élaborées en concertation. On peut se demander à quoi servira de créer des emplois ou à prévoir de nombreux secteurs de travail si les jeunes ne sont pas prêts à les occuper. De même, on peut se demander à quoi serviront les différentes formations, qu'elles soient générales ou professionnelles, s'il n'y a pas d'emplois, si la vie sociale est bloquée, s'il n'y a aucun avenir.

Il s'agit donc de mobiliser des ressources éducatives diversifiées, d'ouvrir les portes de l'école, de trouver des formules parfois mieux adaptées aux besoins des jeunes peu scolarisés. Il sera ainsi possible de qualifier un nombre important de ces jeunes qui, aujourd'hui, sont trop souvent en dehors de l'école et mal préparés à entrer sur un marché du travail de plus en plus fermé ou à participer activement au développement de la société québécoise.

CHAPITRE I — LA JEUNESSE QUÉBÉCOISE DE 1983

1.1 Le nombre des jeunes de 15 à 24 ans

Quelques données sont nécessaires pour situer l'ampleur des problèmes de la jeunesse.

Le recensement de 1981 indique que le Québec compte 1 263 775 citoyens âgés de 15 à 24 ans, soit 19,63 pour cent de la population totale. Le nombre des femmes est de 625 080, soit 49,4% et celui des hommes de 638 695, soit 50,6% de cette catégorie d'âge.

L'affaiblissement du taux de natalité observé au Québec depuis plusieurs années aboutit à une réduction progressive du nombre des jeunes de cette catégorie d'âge. Déjà, le sous-groupe des 20 à 24 ans est plus nombreux que celui des 15 à 19 ans. Ne tenant aucun compte des mouvements migratoires, on peut prévoir que le nombre de jeunes Québécois de 15 à 24 ans déclinera constamment au cours des dix prochaines années: on ne dénombre que 922 690 jeunes âgés de 5 à 14 ans[9].

1.2 Non pas une, mais des jeunesses

Les membres de la Commission de l'éducation des adultes ont pu rencontrer des centaines de jeunes dans le cadre de ce dossier. Ils ont cherché à connaître leurs préoccupations et leurs conditions de vie. Ils ont observé des différences importantes entre les jeunes travailleurs et les étudiants, entre les ruraux et les citadins, entre les jeunes hommes et les jeunes filles.

L'étudiant de 16 ans fréquente souvent une polyvalente. Le gars de 18 ans qui travaille 60 heures par semaine pour gagner 150$ ne pense pas comme l'assisté social qui s'est habitué à son nouveau mode de vie. La jeune fille qui cherche en vain un travail est fort différente de la jeune comédienne qui a commencé à se produire à la scène. Autant de jeunes, autant d'attitudes, de besoins et d'idéaux différents.

Toutefois, certaines caractéristiques communes ressortent chez tous les jeunes. Elles résultent de l'héritage qui leur est légué. Les jeunes en général n'on pas «d'espace» à eux, n'ont pas d'endroit où laisser leur marque, ce qui n'est pas sans causer un certain désenchantement observable chez plusieurs d'entre eux. Les jeunes nés pendant la révolution tranquille font souvent montre d'attentisme face à la recherche de solutions pour résoudre leurs propres problèmes. N'étaient-ils pas habitués à ce que leurs aînés prévoient tout pour eux? Nombre de jeunes n'acceptent pas d'être à l'avant-garde d'une contestation sociale. Peu de jeunes défavorisés conçoivent des projets d'avenir. Un certain désabusement les éloigne de toute activité politique et sociale.

Ces observations sont confirmées par plusieurs études. L'enquête de Sorecom qui portait sur les valeurs des jeunes concluait ainsi: «Par rapport au

9. Statistique Canada, recensement du Canada de 1981, E-563. Les statistiques citées ici proviennent de la même source.

mode de vie, au travail, aux loisirs, les jeunes expriment un grand besoin de sécurité affective. Plus conformistes qu'on ne le croit, la politique ne leur dit rien; ce sont des jeunes qui semblent aspirer à un mode de vie conforme aux modèles stéréotypés de la société dans laquelle ils vivent. . . Les jeunes, dans l'histoire, ont toujours été vus comme des idéalistes. Ceux que nous avons rencontrés sont modérés, ils ne rêvent pas de refaire le monde et projettent plutôt de faire leurs les modes de vie qu'ils connaissent. . . »[10]

D'une façon générale, les jeunes que nous avons vus sont pour le moins inquiets. Nombre de garçons et de filles aux études ou occupant un emploi n'entretiennent pas l'espoir d'un travail correspondant à leurs attentes. Plusieurs s'interrogent sur leur avenir. Les moins instruits sont souvent désespérés.

Néanmoins, nos contacts avec les jeunes, malgré les difficultés qui les confrontent, nous portent à espérer. Les jeunes sont capables d'enthousiasme et d'engagement dans des projets et des réalisations qui les invitent à se dépasser. Souvent, il suffit de leur assurer un appui de départ pour qu'ils fassent des merveilles. À preuve, les nombreux regroupements qui se forment actuellement et dont nous reparlerons plus loin.

Plusieurs parmi eux désirent donc participer activement au développement de la société. Ils veulent se sentir responsables et utiles. Certains d'entre eux espèrent encore, par leur participation, pouvoir transformer et améliorer les institutions sociales et économiques dont ils sont exclus à l'heure actuelle.

Si certains jeunes ont besoin d'encouragement et de support, d'autres requièrent un supplément de formation, d'autres un travail, d'autres enfin des moyens primaires de subsistance.

1.3 Les étudiants

À l'automne 1981, le nombre des étudiants de 15 à 24 ans s'élève à 501 647 ainsi répartis: 266 205 à l'école secondaire, 130 723 dans les cégeps, 73 000 dans les universités et 31 719 dans les Services d'éducation des adultes[11].

Ces étudiants sont conscients des effets de la crise économique sur le sens de leurs études et sur leur avenir. Leurs propos sont lucides. Des élèves d'écoles secondaires nous ont particulièrement impressionnés par la franchise et la chaleur de leurs interventions. Des jeunes nous ont dit qu'ils n'avaient pas hâte de faire face aux difficultés du marché du travail. Plusieurs ont répété qu'ils préféraient ne rien espérer afin de n'être pas déçus. Ce désarroi conduit trop d'entre eux à l'apathie. Notre impression est confirmée par de nombreux témoignages et par une centaine de lettres ouvertes aux journaux.

10. Sorecom, *Les valeurs des jeunes de 16 à 20 ans*, Service de la recherche, ministère de l'Éducation, juin 1980, page 15.

11. Ministère de l'Éducation, *L'éducation au Québec*, rapport des activités du ministère de l'Éducation 1980-1981.

Des groupes d'étudiants expriment à haute voix leur mécontentement et leur insatisfaction. Certains se plaignent de services éducatifs mal adaptés à leurs besoins. Plusieurs déplorent l'isolement auquel les confine le milieu scolaire. «On est 3 000, disait l'un d'entre eux, mais on a le sentiment d'être seul; on est dirigé et éparpillé à travers les étages».

Par ailleurs, nous pouvons noter la satisfaction de plusieurs autres étudiants rencontrés. Ils expriment leur volonté d'augmenter leurs connaissances et de poursuivre leurs études pour se conquérir une place enviable dans la société. Dans la conjoncture actuelle, l'inscription croissante dans les cégeps, malgré la baisse du nombre d'élèves du secondaire, peut être un signe encourageant. «Ces (6 000) jeunes, écrivait l'éditorialiste Marcel Pépin, reprennent le chemin de l'école parce que, dans beaucoup de cas, ils ne savent où aller. Plutôt que de chômer ou vivre d'expédients, ils préfèrent améliorer leur fiche scolaire, dans l'espoir que l'avenir leur sourira mieux»[12].

1.4 Les jeunes travailleurs

En septembre 1982, 522 000 jeunes de 15 à 24 ans occupaient un emploi à temps plein ou à temps partiel. 156 000 d'entre eux appartenaient au groupe des 15 à 19 ans. Le nombre des filles au travail (247 000) était inférieur à celui des garçons (275 000)[13].

Il y a donc plus de jeunes femmes inactives que de jeunes hommes et on peut affirmer que leur situation sur le marché du travail est plus difficile. En effet, une étude indique qu'à scolarité égale aux garçons, elles chôment plus qu'eux[14]. Elles se regroupent davantage dans des emplois subalternes, peu payés et mal protégés. Et même à travail équivalent, elles sont moins rémunérées que leurs confrères. Elles se concentrent en outre dans des secteurs d'emploi vulnérables aux changements technologiques, tel celui du commerce et du secrétariat. L'on prévoit, selon les tendances actuelles, que leur situation deviendra plus critique si le travail au noir, par exemple, continue de se développer.

Plusieurs jeunes sont engagés dans une profession ou dans un métier avec des conditions de travail avantageuses. C'est souvent le cas quand ils sont diplômés ou dotés d'une formation professionnelle adéquate. D'autres, plus nombreux, occupent des emplois faiblement rémunérés. Derniers embauchés, ils seront souvent les premiers congédiés. Habituellement, ils ne sont pas syndiqués et ne bénéficient pas d'avantages sociaux. Gagnant de faibles salaires, ils doivent travailler de longues heures pour s'assurer un minimum vital. Souvent, on leur confie le travail le plus salissant et le plus routinier. «Ils doivent apprendre leur métier et commencer au bas de l'échelle» nous a-t-on dit. A entendre le bruit et à respirer les poussières de leur milieu de travail, nous avons rapidement compris leur instabilité dans l'emploi. Rien ne contribue à les retenir dans une fonction rebutante et sans lendemains.

---

12. Marcel Pépin, *Le Soleil*, 20 août 1982.

13. Bureau de la statistique du Québec, «Données sur la population active: Québec, Ontario et Canada», septembre 1982.

14. Bigras, Louise, *Relance: sur l'égalité en emploi*, MEQ, 1982, pp. 15-20.

En fait, les jeunes sont prêts à travailler. Ils sont disposés à accepter un emploi monotone ou rude à la condition d'avoir la chance d'accéder à des emplois plus gratifiants. Cependant, les plus vulnérables sont ceux qui n'ont pas la formation nécessaire pour aller vers de meilleurs secteurs d'emploi. Ceux-là sont confinés à des occupations plus routinières ce qui explique le dédain qu'on peut reprocher à certains jeunes face à leur gagne-pain. «La question qu'on s'est si souvent posée, ces dernières années: «Pourquoi les jeunes se tiennent-ils à l'écart?» devrait être formulée en ces termes: «Pourquoi les jeunes sont-ils tenus à l'écart et quelles sont les conséquences de cette exclusion sur leur accès à l'éducation, à la culture et au travail?»[15].

1.5 Les jeunes chômeurs

Le chômage chez les jeunes constitue l'un des grands scandales des années 80. Les Évêques du Québec ont jugé sévèrement le sort que l'on réservait aux jeunes. En septembre dernier, ils déclaraient: «Tout près de la moitié des jeunes travailleurs sont sans emploi, vivant soit des prestations de l'assurance-chômage, soit des allocations de l'aide sociale. La même société qui fait miroiter aux jeunes les valeurs de la consommation, les confine, par ailleurs, à vivre mal logés, mal alimentés et marginalisés. Les fils et les filles de la société d'abondance sont, dans une large mesure, réduits à la pauvreté et à la misère»[16].

Le nombre de ces chômeurs de 15 à 24 ans «réduits à la pauvreté et à la misère» s'élevait à 204 000 en juillet 1982. Le taux de chômage dans ce groupe d'âge atteignait les 24,3 pour cent[17]. Il dépasse celui observé dans la plupart des pays industrialisés. Il est le plus élevé des provinces canadiennes, à l'exception de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick[18]. Mais les chiffres ne disent pas tout. «Derrière les jeunes chômeurs «officiels» se cache, de l'avis de plusieurs, un nombre appréciable de jeunes chômeurs, mais ceux-là «déguisés». Classés pour les uns en inactifs à plein temps, ils sont découragés de chercher des emplois qui n'existent pas pour eux»[19].

Dans ce sombre tableau, la faible scolarité de nombre de jeunes adultes joue un rôle important. La rareté des emplois disponibles rend particulièrement inaccessible le marché du travail aux jeunes qui ne possèdent pas une formation suffisante.

Les diplômés des universités possèdent les meilleures chances d'accéder au marché du travail. Les finissants du collégial enregistrent un taux de chômage deux fois moins élevé que celui des diplômés de l'enseignement secondaire. Dans les cégeps, les finissants de l'enseignement professionnel trouvent des emplois plus facilement que les finissants de la formation

15. Ferrarotti, Franco, *L'emploi des jeunes: problèmes et perspectives*, Jeunesse et travail, Unesco, 1979, page 43.

16. Assemblée des Évêques du Québec, déclaration du Comité des affaires sociales, 10 septembre 1982, article 5.

17. Le Soleil, «Les jeunes de la crise», 27 septembre 1982.

18. Secrétariat d'État du Canada, «Aperçu statistique sur les jeunes», 1981.

19. Conférence socio-économique du Québec, 2332, 11, 02, page 30.

générale. Il en est de même pour ceux qui ont fréquenté le professionnel long à l'école secondaire par rapport à ceux qui ont fréquenté le professionnel court[20].

1.6 Les jeunes assistés sociaux

L'assistance sociale, telle qu'instituée, représente un gaspillage éhonté des ressources humaines que constitue une génération de jeunes plus scolarisés que celles qui l'ont précédée.

En août 1982, 84 076 personnes de moins de 25 ans bénéficiaient de l'aide sociale. 65 579 de ces assistés étaient aptes au travail. 18 549 de ces jeunes vivaient en ménage. En novembre 1982, le nombre des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale s'élevait à 88 000[21]. Selon plusieurs intervenants sociaux, le nombre réel des jeunes éligibles à l'assistance sociale est nettement plus élevé. Certains jeunes y auraient droit, mais refusent carrément de «tomber sur l'aide sociale» ou, quand ils sont capables de poursuivre des études, utilisent les prêts et bourses comme une formule économique plus reluisante. D'autres, mal informés, ignorent l'existence des ressources de l'aide sociale.

Les jeunes assistés sociaux aptes et disponibles au travail proviennent de tous les métiers et professions: dans les services, le bâtiment, le montage, la réparation, les transports. On dénombre la plus grande variété d'emplois occupés antérieurement: aide ménagère, manoeuvre, commis-vendeur, serveur de restaurant, conducteur de camion, caissier, couturier, bûcheron...

Nos entrevues avec de jeunes assistés sont révélatrices. Nombre de jeunes célibataires qui reçoivent 146 $ par mois d'aide sociale ont souligné leur totale incapacité de payer leur loyer, leur nourriture, leurs vêtements. Certains retournent chez leurs parents ou réussissent à travailler quelques heures par semaine dans une pharmacie ou une épicerie.

Tout comme les jeunes chômeurs, les assistés veulent être utiles. Plusieurs nous ont dit leurs aspirations à devenir indépendants, à travailler comme tout le monde, à se marier et à avoir des enfants. On trouve humiliant de vivre de la charité publique. Quelques-uns ont affirmé avoir réalisé en vain une soixantaine d'entrevues pour solliciter un emploi. Faute de mieux, nombre d'entre eux songent à poursuivre leurs études. Mais ces intentions sont difficiles à réaliser pour tous ceux qui sont incapables de payer leur transport de la résidence à l'établissement scolaire. Les illusions perdues mènent au scepticisme et au découragement. Plusieurs de ces jeunes se sentent rejetés par cette société où il n'y a en quelque sorte pas de place pour eux, où on leur refuse même la dignité et le droit de travailler.

20. Audet, Marc, *Relance 1978*, ministère de l'Éducation, 1979.

21. Ministère du Travail, de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des Politiques de la sécurité du revenu, novembre 1982.

1.7 Les répercussions personnelles, sociales et économiques

Les rencontres effectuées avec des jeunes chômeurs et avec des jeunes assistés sociaux ont fait comprendre les conséquences personnelles, sociales et économiques et le prix que le Québec doit et devra payer pour ne pas avoir lutté avec efficacité contre le chômage et l'inactivité des jeunes.

Des jeunes nous ont confié leur isolement. Ils doivent abandonner leurs amis qui travaillent, les rythmes de vie diffèrent trop. L'incapacité financière est un obstacle qui les contraint à oublier leurs activités sociales d'antan.

Des filles et des garçons ont exprimé leur amertume et leur déception face à l'inactivité. L'ennui les accable. Certains sont atteints de dépression nerveuse. Plusieurs ont avoué que les rebuffades répétées dans leur quête d'un travail les conduisaient à douter d'eux-mêmes. Les sentiments des uns et des autres vont de l'apathie à la frustration, de l'anxiété à la marginalisation.

Les visites réalisées ont permis de constater des tensions difficiles entre les parents et leurs enfants, surtout dans les familles démunies. Certains jeunes quittent le foyer d'eux-mêmes et, parfois, ils en sont chassés par des parents totalement désemparés devant les difficultés qui se présentent.

L'organisation du temps libre ou des loisirs s'avère rapidement difficile aussi dans ces milieux. L'écoute abusive de la télévision remplace les sorties trop dispendieuses. Les lieux de rendez-vous sont changés. Les jeunes chômeurs s'éloignent des boîtes à chanson et des brasseries pour fréquenter les salles de billard et les centres commerciaux. Ils désertent les centres de loisirs et ils abandonnent même la pratique des sports auxquels ils s'adonnaient jadis.

Par ailleurs, nous avons entendu la plupart de ces jeunes affirmer qu'ils seraient heureux de travailler, qu'ils accepteraient l'occupation qu'on voudrait bien leur offrir. Ils ne parlaient même pas d'un emploi de qualité. Ils voulaient travailler mais, il faut bien le constater amèrement, il n'y a pas d'emplois pour eux, ni même d'espoir. Quant à fonder un foyer, on comprend aisément qu'il ne saurait en être question.

Le sous-ministre aux Affaires sociales, M. André Roy, rappelait récemment «qu'une personne apte au travail qui demeure plus de deux ans à la charge de l'Aide sociale risque d'y demeurer toute sa vie en raison de facteurs psychologiques, d'habitudes acquises et de préjugés défavorables de la part d'un éventuel employeur»[22].

En conséquence, la situation des jeunes assistés sociaux et des jeunes chômeurs constitue un problème de société aux conséquences dramatiques presque irréparables. Les jeunes qui vivent dans la frustration et la misère acquièrent vite le sentiment de leur inutilité. Ceux et celles qui se résignent à la passivité et au désengagement ne retrouveront jamais plus l'idéal et l'espoir qui caractérisent habituellement la jeunesse.

22 André Roy, La Presse, 14 août 1982.

Il est pour le moins tragique de constater la corrélation manifeste qui peut exister entre ces problèmes et l'augmentation très rapide du taux de suicide des jeunes au Québec qui devient l'un des plus élevés au monde. Le suicide représente à l'heure actuelle 13% de tous les décès chez les 15 à 19 ans et 19% chez les 20 à 29 ans[23]. Une récente analyse révèle que le taux de suicide le plus élevé se situe chez les 20 à 24 ans. «C'est la toute première génération de la révolution tranquille qui en est la victime»[24].

Le Conseil croit important de rappeler la relation qui existe entre les phénomènes de déviance et la pauvreté.

Un spécialiste en criminalité juvénile souligne que «les jeunes qui avaient été habitués à vivre dans un monde de luxe et de consommation... se sont tout à coup retrouvés privés de tout ce que leurs parents ne pouvaient maintenant plus leur offrir faute d'emploi et d'argent... Mais les jeunes n'ont pas tous renoncé pour autant au luxe et au plaisir et si certains s'y sont résignés, d'autres, mal orientés, prennent eux-mêmes les moyens pour se procurer ce qu'ils convoitent»[25].

Diverses autorités partagent ce point de vue. L'étude de Gariépy et Leblanc établit les liens entre la pauvreté et la délinquance juvénile. «À Montréal... ce sont les conditions socio-économiques, de vie de milieu, qui sont reliées le plus significativement à la distribution de l'inadaptation juvénile dans le tissu urbain montréalais»[26]. Une autre recherche précise l'incidence du chômage dans le processus de la délinquance. «La plupart des études consultées révèlent que le manque d'emploi chez les jeunes de 15 à 20 ans qui ont quitté l'école expose ces derniers à l'inactivité qui, lorsqu'elle est prolongée, provoque souvent des comportements antisociaux»[27].

L'alcool et les drogues occupent une place prépondérante dans la progression du crime chez les jeunes. Leur usage abusif aboutit presque toujours à des comportements délictueux. Le phénomène de la consommation des drogues n'est pas négligeable. Jacques Laverdière précise sur le sujet qu'«on ose à peine faire des liens entre les situations de toxicomanie, de violence et d'alcoolisme que vivent les jeunes dans leur inactivité forcée, et pourtant on sait que l'un provoque l'autre»[28].

Le Comité Batshaw confirme aussi l'existence d'un lien entre la pauvreté et l'inadaptation juvénile: «Leur principale caractéristique (les enfants mésadaptés sociaux), c'est que leurs parents n'avaient pas de ressources qui leur auraient permis de résoudre les problèmes posés par l'enfant. Ceci devient évident lorsqu'on constate que les centres d'accueil reçoivent en

23. Le Journal La Presse, 13 mars 1982, p. A-9.

24. Gilles Lortie, «Dossier suicide, diagnostic d'un psychiatre», L'Actualité, octobre 1982.

25. Dumay, Rémi, *La Presse*, 23 août 1982.

26. Gariépy, José, Leblanc, Marc, *Écologie de l'inadaptation juvénile à Montréal*, Montréal, 1976, page 4.

27. Leblanc, Marc, Biron, Louise, Côté, Gilles, Pronovost, Louison, *La délinquance juvénile: son développement en regard du développement psychosocial durant l'adolescence*, Montréal, G.R.I.J., 1978.

28. Laverdière, Jacques, *Étude sur le chômage dans les quartiers de la Basse-Ville de Québec en 1979*, C.L.S.C. de la Basse-ville de Québec.

majorité des enfants issus de familles pauvres. Ce n'est certainement pas parce que les enfants des riches sont tous de petits saints. C'est que leurs parents ont les moyens de les aider à résoudre leurs difficultés»[29].

Or, selon toute vraisemblance, le taux de la délinquance juvénile a grandement augmenté depuis quelques années. Une telle progression est inquiétante.

Les statistiques fournies par le ministère de la Justice du Québec démontrent que le nombre de délits criminels s'élevait à 30 292 en 1978. Les délits les plus nombreux sont commis contre la propriété. Les infractions avec violence s'élèvent à 10 838 et celles sans violence atteignent les 11 586 cas. Les vols représentent plus de la moitié de tous les délits juvéniles. Les offenses attribuées aux filles comptent pour 6,4 pour cent, soit 1 939 infractions[30].

À la Communauté urbaine de Montréal, il appert que la criminalité juvénile prend des dimensions alarmantes. En 1980, elle a augmenté de 30 pour cent sur l'année précédente. Plus de 10 000 enfants et adolescents ont été orientés vers les tribunaux et organismes spécialisés. 5 000 de ces jeunes ont été formellement accusés de crimes devant des tribunaux juvéniles[31].

La société québécoise ne peut donc se permettre de maintenir dans la pauvreté un si grand nombre de jeunes. Elle ne peut même plus assumer les coûts économiques énormes impliqués pour aider ces jeunes à vivre normalement. Déjà, en 1982, l'aide sociale a nécessité au Québec une dépense de 1,5 milliard $[32]. Au rythme actuel de l'augmentation du nombre des assistés sociaux, les prestations accordées à ces personnes excéderont les 2 milliard $ en 1983, sans parler des coûts occasionnés par les soins médicaux et judiciaires.

Sous le titre «Le chômage, un fléau de 9 milliards $»[33], Jean Poulain analyse le coût du chômage au Québec en 1982. Il calcule le manque-à-gagner pour les travailleurs et les gouvernements, ainsi que le coût des prestations d'assurance-chômage. En 1982, au Québec, les allocations d'assurance-chômage s'élèvent à 4,4 milliards $.

L'auteur aurait pu ajouter la perte subie par l'affaiblissement de la production qui a été réduite de 21 millions de semaines de travail. Dans bon nombre de cas, il y eut moins de biens et de services essentiels produits. La diminution du pouvoir d'achat a aussi appauvri l'économie québécoise. L'évaluation de la perte causée par le chômage risque alors de doubler la somme des 9 milliards $ établie dans l'analyse de Jean Poulain.

Comme près de la moitié des chômeurs québécois sont âgés de moins de 25 ans, on peut apprécier à sa juste valeur le déficit provoqué par leur inactivité. Pourtant, cette situation aurait dû être redressée depuis plusieurs

29. Ministère des Affaires sociales, *Rapport du Comité d'étude sur la réadaptation des enfants et adolescents placés en centre d'accueil*, Comité Batshaw, 1975, page 7.

30. Ministère de la Justice du Québec, Direction générale des greffes, rapport annuel 1978, C.B.E.S.

31. Demay, Rémi, La Presse, 14 août 1982, article d'André Pépin.

32. La Presse, 11 septembre 1982.

33. Poulain, Jean, «Le chômage, un fléau de 9 milliards $», La Presse, 2 février 1983, page B-1.

années. Un document de travail du gouvernement indiquait dès 1976 que «déjà en ce qui concerne le chômage des jeunes, les sept pays les plus industrialisés fixaient, au sommet de Londres... l'emploi des jeunes comme première priorité. Au Canada et au Québec, cette priorité aurait dû exister depuis longtemps car le pourcentage de jeunes en chômage a toujours été très élevé et de beaucoup supérieur à celui des pays européens»[54]. Cette déplorable situation aurait été depuis longtemps corrigée si on avait utilisé les fonds qui subventionnent le chômage et l'assistance sociale pour augmenter la formation professionnelle et promouvoir la création d'emplois.

1.8 Des espoirs déçus face au travail et à l'école

Le gaspillage d'énergie et de forces vives, la démission et la dépendance sociale, la mise à l'écart des jeunes adultes décrivent le sort qui leur est réservé. Cette situation ne semble pas un événement fortuit et s'explique en grande partie par l'immobilité des divers intervenants au cours des dernières années qui n'ont pas su prévoir les contrecoups de la crise économique en particulier sur les jeunes.

Pour plusieurs, cette situation ne revêtirait pas cependant qu'un caractère conjoncturel, elle dépendrait aussi de facteurs structurels permanents. La notion même du travail a changé dans notre société et le système scolaire, comme les autres institutions sociales qui sont normalement chargées d'assurer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, rencontre d'énormes difficultés à s'adapter aux changements.

Le Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail indique quelques facteurs qui expliquent la détérioration de la situation des jeunes[55]. Il expose aussi certaines attitudes qui éclairent leur difficile insertion dans la société et sur le marché du travail. Les auteurs de cette analyse soulignent le peu d'intérêt que les employeurs apportent à la formation de leur personnel plus jeune. Ils rappellent les opinions des patrons qui doutent de la valeur productive des jeunes. Ils signalent les distorsions qui existent entre la formation théorique dispensée par l'école et les connaissances pratiques requises pour un emploi.

Dans la même étude, on signale les contraintes qui empêchent les jeunes d'accéder à des emplois contingentés ou régis par des comités paritaires ou des conventions collectives. La structure des salaires est aussi un élément qui fait obstacle. L'écart entre les attentes des jeunes et les emplois qu'on leur propose est un facteur à ne pas négliger dans leur entrée dans le monde du travail. Toutes ces considérations se conjuguent avec un affaiblissement important dans la création des nouveaux emplois. Elles expliquent mais ne justifient pas le fait qu'un grand nombre de jeunes ne peuvent pénétrer sur le marché du travail.

---

54. Ministère des Affaires sociales, *Intervention-jeunesse : esquisse problématique générale et éléments d'orientation d'un programme de prévention*, Direction des Services communautaires, service des programmes, mars 1981.

55. Ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité d'emploi, *Le marché du travail*, Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail, mai 1980.

Mais au-delà de ces raisons, d'autres faits créent des obstacles à l'embauche des jeunes. Les gouvernements n'ont pas prévu d'une façon assez méthodique l'intégration des jeunes dans le monde du travail. Ils n'ont pas assuré les ressources appropriées et suffisantes à l'obtention du premier emploi. Ils n'ont pas su concevoir, juxtaposer et coordonner, sans contradiction ni duplication, l'organisation du système scolaire, de la formation professionnelle et des services de placement.

Pour sa part, le système scolaire semble difficilement capable de continuer à remplir son rôle et de s'adapter aux besoins très diversifiés des jeunes, à les intéresser et à les motiver car les conditions socio-économiques qui affectent les familles et les milieux l'atteignent de plein front.

L'une des causes évidentes du grand nombre de jeunes déscolarisés ne provient-elle pas, pour une grande part, de l'incapacité de l'école à dispenser une formation suffisante à tous les élèves qui lui sont confiés? «Le nombre de jeunes de 15 à 19 ans qui n'ont aucun diplôme d'études secondaires et n'en obtiendront pas à travers le système régulier d'enseignement serait . . . de plus de 300,000»[36]. Ces jeunes ont quitté l'école en situation d'échec et leur comportement personnel en est affecté parce qu'ils n'ont pas été conduits jusqu'au bout de leurs possibilités.

Une raison souvent invoquée pour expliquer les abandons scolaires résiderait dans «l'écoeurement»[37]. Les mêmes auteurs affirment que «plus l'origine sociale des sujets est modeste plus les chances qu'ils quittent l'école tôt sont grandes»[38].

Les constatations faites lors de nos rencontres concordent avec ces assertions. Des «décrocheurs» ont déclaré que l'école n'était pas attrayante pour eux. Les uns soutenaient que l'école appartenait aux professeurs et aux administrateurs et qu'ils pouvaient n'y assumer aucune responsabilité.

D'autres disaient avoir quitté voyant leurs aînés qui avaient terminé leur secondaire et demeuraient incapables d'obtenir un emploi régulier. Plusieurs jeunes garçons et filles ont dévoilé qu'ils auraient continué leurs études s'ils avaient eu l'impression d'ainsi faciliter leur entrée sur le marché du travail. Quelques-une auraient aimé pouvoir étudier et travailler à la fois, comme certains de leurs camarades pouvaient le faire dans les Services de l'éducation des adultes.

---

36. Grégoire, Réginald, *La formation et l'insertion des jeunes de 15 à 18 ans dans la société: un défi pour toutes les institutions*, ministère de l'Éducation, Service de la recherche, avril 1981, p. 37.

37. Roberge, Pierre, Bélanger, Pierre-W., Rocher, Guy, *Le nombril vert et les oreilles molles, l'entrée des jeunes Québécois dans la vie active dans le second tiers des années 1970*, p. 24.

38. Ibid., p. 28.

CHAPITRE II — LES PRÉALABLES À LA FORMATION DE CEUX QUI ONT QUITTÉ L'ÉCOLE PRÉMATURÉMENT

Nous avons identifié des groupes de jeunes qui vivent dans la pauvreté ou la misère. Ces filles et ces garçons sont dépourvus et possèdent à peine le minimum vital.

Une très grande proportion d'entre eux n'ont pas acquis les connaissances ni la formation requise pour améliorer leurs conditions de vie. Ils vivent souvent en milieux défavorisés. Ils ne jouissent pas réellement de l'égalité des chances dans le système d'enseignement régulier. Les Services d'éducation des adultes ne les accueillent pas davantage. Les informations recueillies pour l'année 1979-1980 démontrent que 1 636 bénéficiaires de l'aide sociale seulement ont participé à l'un ou l'autre des programmes de formation professionnelle et socio-culturelle[39], alors que le Québec comptait 512 352 assistés sociaux[40].

2.1 Des besoins évidents de formation

Le Conseil est conscient de cette situation. Il sait que les jeunes économiquement faibles ont besoin d'un minimum de formation pour améliorer leurs chances d'entrer sur le marché du travail ou de vivre dans des conditions normales. Nombre de jeunes ont aussi besoin d'un soutien pour entreprendre des études complémentaires à cette période de leur vie même s'ils ont tendance à sous-estimer les avantages futurs d'une formation plus avancée ou hésitent à investir dans des apprentissages pourtant indispensables à un avenir meilleur.

Une formation de base est préalable et nécessaire à toute personne qui veut prendre en main sa propre vie. Pour les uns, il s'agit d'une formation professionnelle à parfaire ou d'un apprentissage à entreprendre. Pour d'autres, le fait d'acquérir une formation générale permet de poursuivre leurs études ou de s'engager dans des cours de formation professionnelle. Les jeunes les plus démunis ont intérêt à s'inscrire dans des activités socioculturelles répondant à leurs besoins. Une telle démarche permet d'accéder à une certaine autonomie et de conquérir un pouvoir relatif sur les conditions sociales et économiques de sa propre vie.

2.2 L'accessibilité de l'éducation

Depuis le début de la réforme scolaire, l'accessibilité de l'éducation demeure un objectif prioritaire. Malheureusement, nous avons constaté l'incapacité d'élèves démunis de terminer leurs études secondaires. Pour des motifs divers, un trop grand nombre ont quitté prématurément l'école et d'autres ont été exclus du système scolaire. Pour les uns et les autres,

39. Ministère des Affaires sociales, Direction générale de l'aide sociale, *La formation des adultes et les bénéficiaires de l'aide sociale*, mémoire présenté à la Commission d'étude sur la formation des adultes, 12 décembre 1980.

40. Bureau de la statistique du Québec, Centre d'information et de documentation, 18 février 1982.

l'accessibilité de l'école perd alors toute signification. Il importe de rendre applicable un principe aussi fondamental.

Pour la masse des jeunes défavorisés qui ont abandonné leurs études, l'accès à la formation demeure un élément essentiel de leur avancement dans la vie. Déjà, en 1974, le Conseil l'affirmait clairement. «Un système d'éducation doit permettre à tout citoyen défavorisé d'avoir accès aux ressources éducatives au même titre que les citoyens les plus favorisés. Cela commande des mesures particulières pour permettre aux défavorisés d'utiliser ce droit de l'accessibilité à l'éducation»[41].

À l'heure actuelle, des entraves sérieuses et parfois infranchissables empêchent des jeunes en difficulté d'avoir accès à la formation générale, à la formation professionnelle et même à l'éducation socio-culturelle.

Les ressources éducatives semblent inaccessibles aux jeunes défavorisés. En effet, les jeunes assistés sociaux sont même incapables d'acquitter les frais d'inscription et de scolarité, si minimes soient-ils. Beaucoup de jeunes, sans revenu et sans travail, éprouvent la même difficulté. À plus forte raison, ils ne peuvent pas assumer eux-mêmes les dépenses de transport, de vêtements et autres occasionnées par la fréquentation d'une maison d'enseignement.

Dans un cheminement d'éducation permanente, il faudrait que la formation à dispenser aux jeunes chômeurs et assistés sociaux leur soit prodiguée gratuitement, selon leurs besoins et avec des méthodes adaptées à des exigences diversifiées. Il semble aussi que les jeunes adultes, qui reviennent aux études et qui manquent de moyens, pourraient avoir accès au système des prêts et bourses révisé en fonction de l'âge des étudiants plutôt qu'en fonction du niveau de scolarité.

2.3 Un enseignement adapté

Pour la formation des jeunes qui ont abandonné trop tôt leurs études, il est parfois nécessaire sinon indispensable, de s'éloigner du modèle traditionnel d'enseignement. Pour répondre aux conditions de vie de ces personnes en difficulté, l'élaboration des activités doit tenir rigoureusement compte de leurs besoins, de leurs attentes, de leurs aspirations et de leurs expériences.

Dans ce contexte, l'approche pédagogique de l'éducation des adultes apparaît particulièrement intéressante. L'enseignement individualisé s'éloigne du cours magistral et correspond mieux aux besoins et à l'intérêt de certains jeunes qui ont subi des échecs répétés dans le système régulier. Le suivi de la formation favorise la continuité et la qualité des apprentissages.

La participation des jeunes adultes à leur projet éducatif s'avère une clé du succès. Le dialogue avec les filles et les garçons peut permettre de fixer des objectifs précis et des moyens efficaces pour atteindre les résultats visés. Il ne faut pas mésestimer la capacité ni les ressources des jeunes même en situation difficile. Ils puisent dans la misère vécue une richesse étonnante. Le respect des jeunes améliore leur rendement dans leur propre développement.

41. Conseil supérieur de l'éducation, *Rapport annuel 1973-1974*, p. 111.

En toute formation dispensée aux jeunes économiquement faibles, il convient de les sensibiliser au développement communautaire. Au moment même où on les aide à résoudre leurs problèmes personnels, il est opportun de les associer à la réalité des difficultés de leur milieu. Les jeunes se sentent ainsi engagés dans l'avenir de la collectivité.

2.4 Le maître-d'oeuvre pour la formation des jeunes défavorisés

Les jeunes qui ont abandonné prématurément leurs études ne sont pas psychologiquement disposés à retourner dans le système régulier d'enseignement pour acquérir les connaissances de base dont ils ont besoin. Les mêmes attitudes sont partagées par la plupart des jeunes chômeurs et assistés sociaux.

Pour compléter la formation de ces jeunes, il convient de prévoir une structure qui saura vraiment les accueillir et pourra répondre à leurs besoins éducatifs. Le réseau de l'éducation des adultes répond à ces critères et serait capable d'accueillir nombre de ces jeunes adultes. Au surplus, son efficacité est démontrée et même enviée par plusieurs pays. L'UNESCO et l'OCDE en ont souligné la qualité et l'originalité. Ce réseau regroupe des formateurs et des conseillers qui ont accumulé une vaste expérience à travers une diversité d'activités dans l'éducation des adultes. La richesse de ses pratiques pédagogiques est reconnue. La souplesse de ses programmes de formation répond aux attentes des jeunes. La capacité de dispenser la formation professionnelle en établissement ou dans l'usine est de nature à intéresser les futurs apprentis. L'expérience d'animation communautaire que les Services ont acquise les rapproche des jeunes en difficulté.

Le Conseil constate avec regret que les Services d'éducation des adultes ne sont pas en mesure d'accueillir tous ces jeunes qui viennent frapper à leurs portes compte tenu de leurs ressources très limitées. Il est souhaitable que ces Services puissent disposer des crédits permettant de les recevoir en plus grand nombre. Les jeunes attendent que le ministère de l'Éducation accorde le financement nécessaire pour leur assurer une formation générale accrue et une formation professionnelle suffisante pour entrer sur le marché du travail.

2.5 L'accueil, l'information, l'orientation et l'évaluation

Les organismes qui dispensent la formation à des jeunes défavorisés doivent les accueillir avec chaleur. Les services d'accueil et de référence à l'éducation des adultes donnent un exemple éloquent à cet égard: ils sont renommés pour leur excellence.

Les responsables doivent se dépasser pour rejoindre, convier et recevoir des jeunes en situation d'échec et gagner leur confiance. Ils doivent se préoccuper de leurs problèmes, assurer le suivi des entrevues et demeurer le relais entre les jeunes et les différents intervenants. Leur fonction de coordination les conduit à donner des renseignements précis sur des projets

de formation. Ils doivent promouvoir la valeur des études, de l'apprentissage et de l'orientation.

L'une des premières tâches consiste à renseigner les jeunes sur l'évolution du marché du travail dans leur région. Cette démarche est primordiale. Si l'on veut guider les jeunes dans leur processus d'insertion sociale, il ne convient pas de les diriger vers des métiers sans emploi disponible. Il faut au contraire les orienter vers les occupations accessibles et intéressantes. La prévision des besoins en métiers et en professions est l'outil privilégié des conseillers en orientation. Elle est la base de l'élaboration de tout programme de formation professionnelle.

Les conseillers peuvent alors informer les jeunes sur les emplois, les conditions du marché du travail et les programmes de formation. En les aidant à effectuer les bons choix, ils évitent le gaspillage de ressources humaines irremplaçables. Il augmentent leurs chances de réaliser leurs aspirations et de réussir dans la vie. Les jeunes chômeurs et assistés sociaux ont besoin de conseils éclairés.

Le rôle des conseillers ne se limite pas à informer sur les études à entreprendre, il consiste à renseigner adéquatement les jeunes sur les métiers et les professions accessibles. Comment un jeune peut-il déterminer ses objetifs de formation et faire un choix de carrière si personne n'est capable de lui indiquer les réalités nouvelles du travail dans son milieu, dans sa région?

Les jeunes défavorisés doivent aussi être aidés pour choisir leurs objectifs de formation et déterminer le métier dans lequel ils s'engageront. L'importance de cet appui est capitale. Ces jeunes chômeurs ou assistés sociaux ignorent souvent les exigences du marché du travail. La plupart sont sans ressources pour choisir la formation et les cours qui leur sont nécessaires pour réussir dans la vie.

Les plus défavorisés sont ceux qui ont le plus grand besoin d'une solide orientation. Des services adéquats s'imposent de toute urgence. Les conseillers en orientation scolaire et professionnelle assument une tâche déterminante pour l'avenir des garçons et des filles qu'ils guident.

Les services d'accueil et de référence pourraient inspirer les actions d'orientation et d'information menées ailleurs dans le système scolaire. Ils donnent aux jeunes l'appui et l'information nécessaires et favorisent une démarche personnelle pour que chacun puisse définir un véritable projet de formation.

Tous ces organismes doivent enfin évaluer avec précision les acquis de formation et d'expériences des jeunes qu'ils accueillent.

Au-delà de leur bagage académique, il importe de scruter leurs aptitudes, leurs expériences et les connaissances acquises hors du système scolaire. Dans cette évaluation, il convient de ne pas oublier que ces jeunes se sont enrichis intellectuellement depuis leur sortie de l'école car l'observation, les problèmes vécus et les contacts avec le milieu contribuent au développement de la personne.

Si on n'évalue pas avec exactitude les habiletés de compréhension, de jugement et de raisonnement de ceux que l'on veut aider à s'orienter dans la vie, on risque fort de les mal conseiller.

Le Conseil supérieur de l'éducation *recommande:*

1. ***que le gouvernement du Québec accorde aux Services d'éducation des adultes les crédits nécessaires pour faciliter et augmenter l'accès des jeunes adultes aux services d'accueil et d'orientation ainsi qu'aux divers services éducatifs offerts afin de leur assurer une formation générale accrue et une fomation professionnelle adéquate pour entrer sur le marché du travail.***

CHAPITRE III — La formation de base pour ceux qui ont déjà quitté l'école

Des milliers de jeunes Québécois ont quitté l'école et sont désireux de compléter leur formation de base. Un certain nombre a besoin d'un certificat de 5e secondaire pour obtenir un emploi et reconnait l'importance d'acquérir un diplôme.

Ces jeunes, pour la plupart, ne peuvent ou ne veulent retourner à l'école régulière qui n'a pas répondu à leurs besoins. Il faut alors prévoir des ressources éducatives qui s'éloignent du modèle régulier et un enseignement adapté à leurs conditions de vie. Si les jeunes en difficulté perçoivent qu'ils peuvent améliorer leur situation par une formation accrue, ils accepteront pour la plupart de compléter leur scolarisation et d'obtenir au moins leur certificat de fin d'études secondaires.

Quelques formules souples et prometteuses s'instaurent en de trop rares endroits pour favoriser un retour à la formation. Sous l'initiative de l'enseignement régulier, on peut observer l'existence de deux écoles pour décrocheurs. Sous l'initiative des Services d'éducation des adultes, on retrouve dans quelques commissions scolaires des formules de formation dispensées à temps partiel et financées par les budgets de l'enseignement régulier.

3.1 Dans l'enseignement régulier

Des écoles pour les décrocheurs

À Montréal, l'école Marie-Anne offre une formule particulièrement intéressante. Elle accueille 700 jeunes de 16 à 20 ans qui ont quitté l'école depuis au moins un an. L'objectif est de les conduire au diplôme de 5e secondaire. Deux sessions de quinze semaines sont organisées chaque année. Un élève peut suivre un maximum de quatre cours par session et travailler à l'extérieur. L'enseignement est dispensé sous la forme du cours magistral. Chaque enseignant consacre une demi-journée par semaine pour assurer un suivi auprès de chaque élève. Aux examens de juin dernier, les 200 élèves de 5e secondaire auraient obtenu une note moyenne de 85 pour cent, soit un résultat supérieur à la moyenne provinciale. Un comité de placement trouve de l'emploi à ceux qui en ont besoin. Un comité de dépannage prête de l'argent à des jeunes en situation difficile. Les étudiants gèrent eux-mêmes leur café et ils participent à l'organisation de leurs activités sportives.

À Sherbrooke, le Centre le Goéland vient d'être établi selon le modèle de Marie-Anne. Un projet est élaboré dans la région de Québec et doit entrer en opération à l'automne 1983.

Une collaboration avec les Services d'éducation des adultes

Les programmes de «Retour aux études» comme on les retrouve dans les commissions scolaires Jérôme-Le-Royer, Sault-Saint-Louis et Verdun méritent d'être répandus. Comme exemple, à Verdun, des jeunes de 16 à 21 ans qui ont abandonné l'école peuvent s'inscrire à l'école secondaire et suivre leurs cours aux Services d'éducation des adultes. L'enseignement

est individualisé et ce mode plaît aux jeunes qui avaient connu des échecs répétés et qui progressent maintenant à un rythme normal. On tient compte de tous les acquis scolaires. Un service d'information et d'orientation est à la disposition des élèves. Ces anciens décrocheurs passent les examens de fin d'année du ministère de l'Éducation.

3.2 Dans les Services d'éducation des adultes

L'éducation des adultes dans les commissions scolaires répond aux attentes des jeunes de plusieurs façons. La formation générale à plein temps y est dispensée en collaboration avec le gouvernement fédéral. Pour y être admis, les jeunes doivent ne pas avoir fréquenté l'école pendant trois ans[42]. Les ressources matérielles pour ce type de formation sont cependant très limitées et soumises à des coupure budgétaires.

À toute fin pratique, les 15 à 18 ans sont éliminés de ce programme. Ils ont pourtant besoin de poursuivre leurs études. Les 19 à 25 ans passeront difficilement l'épreuve de la sélection du Centre de la Main-d'oeuvre du Canada. Les ressources sont axées vers le «nouveau programme national de formation du Canada» qui privilégie la formation professionnelle.

En formation générale à temps partiel, à la suite des compressions budgétaires, les crédits du ministère de l'Éducation du Québec permettent de subventionner quelque 100 000 heures-groupe dispensées à 15 000 personnes ce qui est nettement insuffisant compte tenu des immenses besoins. Les frais d'inscription et de scolarité que les Services d'éducation des adultes doivent réclamer pour permettre l'autofinancement de ces programmes ferment les portes aux jeunes économiquement faibles.

Par surcroît, les chômeurs perdent leurs allocations d'assurance-chômage dès qu'ils s'inscrivent à des cours de formation générale car le Centre de la Main-d'oeuvre du Canada juge que les chômeurs qui étudient ne sont plus disponibles pour la recherche d'un emploi! Cette situation est un cul-de-sac pour les jeunes. L'enseignement qui les intéresserait leur est inaccessible dans les faits.

3.3 L'éducation socio-culturelle

Les jeunes inaptes au travail, analphabètes, handicapés ou malades et économiquement faibles ont droit à des activités éducatives qui les aident à développer certaines habiletés indispensables dans la vie en société.

Les Services d'éducation des adultes et d'autres organismes spécialisés doivent accomplir des travaux de recherche pour identifier nettement les savoir-faire fondamentaux nécessaires à chaque groupe de personnes. La détermination d'objectifs éducatifs prioritaires aide à atteindre une autonomie plus grande pour ces jeunes. Elle permet d'organiser la formation qui répond aux besoins réels. Mais les jeunes les plus défavorisés vivent isolés. Des barrières psychologiques les empêchent de franchir les murs des écoles. Diverses approches et des techniques spéciales d'animation sont

42. «Adulte: personne qui n'est plus légalement tenue, dans sa province de résidence, de fréquenter l'école». Loi C-115, article 2(1), 22 juin 1982, Chambre des Communes.

nécessaires pour les intéresser à des activités éducatives. Ces activités doivent atténuer leurs difficultés à vivre normalement. Ces jeunes présentent des caractéristiques si identiques qu'il est possible de leur préparer des programmes spécifiques pour les aider.

Déjà, la formation permet aux handicapés de faire face à certaines situations de la vie courante. Les cours aux analphabètes leur apprennent à faire des chèques et à lire les noms des rues. Mais les activités actuelles sont insuffisantes et les besoins incommensurables. Comme exemple, soulignons que le Québec compte 316 000 personnes qui ne connaissent pas les rudiments de l'écriture, de la lecture ou des mathématiques[43]. Plusieurs milliers de jeunes ne savent ni lire ni écrire et il est urgent de faire quelque chose pour eux.

De façon certaine, des activités de formation propres et particulières à des groupes-cibles répondraient plus adéquatement à leurs besoins et seraient dès lors utiles et très avantageuses. Certes, certains cours établis dans les Services d'éducation des adultes peuvent répondre à des malaises identifiés chez des jeunes inaptes au travail. Les classes d'alphabétisation, d'administration budgétaire, d'éducation à la consommation, d'initiation à la loi, d'utilisation des ressources du milieu... peuvent satisfaire certains jeunes. Mais, dans l'ensemble, les groupes-cibles nécessitent une formation sur mesure et à la taille de leurs problèmes.

Cependant, cette attention particulière à la jeunesse en difficulté doit se réaliser sans que les Services d'éducation des adultes ne négligent leur clientèle actuelle. La proposition d'augmenter leurs responsabilités en leur confiant un rôle de premier plan auprès des jeunes défavorisés tient compte de l'excellence de leurs pratiques pédagogiques et de la motivation de leurs formateurs.

Le Conseil supérieur de l'éducation *recommande:*

> ***2. que le gouvernement du Québec établisse un système de prêts et bourses pour les jeunes adultes économiquement faibles qui, après avoir abandonné leurs études, décident de s'inscrire à temps plein pour obtenir leur certificat de 5e secondaire;***
>
> ***3. que le ministère de l'Éducation du Québec verse aux jeunes adultes qui viennent de milieux démunis et qui doivent compléter certains cours de formation de base ou certains cours de formation professionnelle à temps partiel pour s'intégrer au marché du travail, une allocation additionnelle à leur prestation d'aide sociale ou d'assurance-chômage qui leur permette d'assumer les frais de scolarité qu'ils doivent encourir;***

43. Commission d'éducation sur la formation des adultes, *Apprendre: une action volontaire et responsable*, 1982.

4. que le ministère de l'Éducation du Québec augmente les ressources destinées aux activités d'alphabétisation et de formation socio-culturelle offertes dans les différents organismes reconnus, particulièrement pour les jeunes de moins de 25 ans.

CHAPITRE IV — LA FORMATION PROFESSIONNELLE POUR CEUX QUI ONT QUITTÉ L'ÉCOLE PRÉMATURÉMENT

Les jeunes qui cherchent un premier emploi, ceux dont l'instruction est faible et qui subsistent grâce à l'aide sociale ou à l'assurance-chômage demeurent la préoccupation de notre avis. La société québécoise doit agir d'urgence pour leur offrir une formation «qualifiante» répondant à leurs attentes et à leurs capacités et leur permettre de meilleures chances d'accéder au marché du travail.

4.1 Une formation à la vie active

En exprimant récemment son point de vue sur les propositions gouvernementales concernant la formation professionnelle des jeunes, le Conseil a proposé des changements dont les effets positifs pourront se faire sentir d'ici quelques années seulement. Ceci ne dispense pas de s'interroger de façon pressante sur les remèdes à envisager à la situation actuelle très problématique de nombreux jeunes.

En matière de formation professionnelle dans l'enseignement secondaire, le Conseil a recommandé de tirer parti beaucoup plus substantiellement des ressources éducatives des milieux de travail pour la formation professionnelle. Ceci pourrait se concrétiser particulièrement par un apprentissage en milieu de travail d'une durée d'un an ou plus au terme de l'initiation scolaire à divers métiers.

Par rapport à des jeunes qui ont quitté l'école, et que l'absence de formation professionnelle place dans une situation difficile, il faut explorer une gamme diversifiée de mesures propices à augmenter leurs chances de travailler par le biais de la qualification. La formation professionnelle de métier ou d'ouvrier spécialisé que dispense l'école secondaire est loin de couvrir entièrement la gamme des occupations qui requièrent une qualification particulière. On peut donc penser à toutes sortes de modalités plus adaptées à des cheminements personnels moins conventionnels pour briser le cercle vicieux de l'absence de qualification (serait-ce de qualification par l'expérience?) et du chômage. La formation professionnelle doit être accessible aussi bien aux jeunes qui ont vécu une période de travail ou de chômage qu'aux élèves qui arrivent normalement à la fin du secondaire.

Les changements proposés par le ministère de l'Éducation pour la formation professionnelle, la rendant un peu plus tardive (vers 17-18 ans plutôt que 16-17 ans), un peu plus concentrée (sur une 6e année secondaire) et lui conservant un diplôme spécifique, bien que le Conseil, dans son récent avis sur la formation professionnelle des jeunes, reconnaissait le besoin de fournir plus tôt à certains élèves ce type de formation, rendront en même temps les jeunes adultes qui ont déjà été sur le marché du travail plus susceptibles d'en tirer parti.

Les pratiques de plusieurs pays européens, notamment en Allemagne[44], démontrent que la qualité de la formation professionnelle des jeunes et la collaboration concrète de l'entreprise à cette formation ont un effet positif pour contrer le chômage des jeunes. Ces exemples devraient inciter le Québec à s'orienter dans cette voie à plus long terme. Par ailleurs, à court terme, une action massive, urgente et transitoire s'impose pour offrir à tous les jeunes défavorisés la possibilité d'acquérir une compétence nécessaire pour entrer sur le marché du travail. La société se doit de les préparer à leur rôle de citoyens productifs.

Pour que le maximum de jeunes puisse acquérir une formation professionnelle suffisante, il importe de mobiliser toutes les forces vives de la collectivité. L'État, les municipalités, les commissions scolaires, les Services d'éducation des adultes, les hommes d'affaires, les syndicats, les organismes professionnels, les associations et les citoyens doivent concourir ensemble à la mise en oeuvre de programmes adéquats de formation.

Face aux jeunes dépourvus des techniques propres au travail, les Services d'éducation des adultes et les centres spécialisés de formation doivent transmettre à ceux qui le désirent des savoirs et des habiletés de base qui favorisent la polyvalence de la main-d'oeuvre. Cette tâche de préparer les jeunes à s'adapter aux diverses transformations des conditions de la production relève normalement de l'enseignement professionnel du système régulier. Comme au moins 300 000 garçons et filles de 15 à 19 ans sont sortis de l'école sans avoir acquis les connaissances ni les habiletés créatrices requises par le marché du travail, il est essentiel que les programmes destinés aux jeunes adultes dispensent la formation de base nécessaire à la mobilité, au recyclage et au perfectionnement de la main-d'oeuvre. Un tel rôle est transitoire et provisoire, mais il est vital et nécessaire.

Les Services d'éducation des adultes et d'autres organismes reconnus doivent en outre s'engager dans la formation spécialisée des jeunes en difficulté. Il faut les préparer à la pratique de compétences définies.

L'apprentissage d'un métier est le choix du plus grand nombre. Il représente un élément de progrès et de développement, si l'on tient compte des besoins de la main-d'oeuvre.

4.2 Des cours de formation aux plus faibles

Beaucoup de jeunes entrent sur le marché du travail avec une préparation inadéquate. Ils sont les moins payés. Leurs conditions de travail sont souvent mauvaises. Ils ne jouissent pas des avantages sociaux ordinaires. Ils sont les premiers destitués de leur emploi. Ils possèdent peu de chances d'avancement.

Ces jeunes font peu de bruit. Ils accomplissent tous les jours des travaux modestes et nécessaires. Mais ces jeunes peuvent souhaiter faire autre chose et il faut leur donner alors les moyens d'acquérir la formation nécessaire. Des programmes de formation qu'ils suivraient en cours d'emploi, afin qu'ils puissent accéder à un travail plus lucratif et garantissant un

44 L'Hérault, Jean, *La formation professionnelle en Allemagne et au Danemark*, ministère de l'Éducation, Direction des politiques et plans, rapport de mission 28.1601, 1982, p. 34.

meilleur avenir, doivent être organisés. Autrement, leur niveau d'autonomie et d'habiletés ne leur permettra presque jamais de s'ajuster aux exigences de la main-d'oeuvre active. Une formation autre que celle reliée à leur emploi est alors absolument nécessaire.

4.3 Des expériences stimulantes de collaboration éducation-travail

Au Québec, une collaboration assez étroite s'est établie entre les Services d'éducation des adultes et les responsables des milieux de travail pour l'implantation de divers programmes. Cette collaboration devrait orienter les actions à mener auprès des jeunes adultes. Quatre programmes existent présentement.

Les stages de formation professionnelle en entreprise existent dans près de la moitié des commissions scolaires du Québec. Ces stages permettent aux adultes inscrits à l'enseignement professionnel de se sensibiliser au monde du travail en favorisant soit l'application pratique des connaissances acquises, soit l'acquisition de nouvelles connaissances qu'on ne peut donner en établissement. Ces stages sont supervisés évidemment.

Les stages de formation préparatoire à l'emploi existent dans le tiers des commissions scolaires du Québec et initient à une insertion au marché du travail, en particulier des femmes, des handicapés, des assistés sociaux ou des adultes après une absence prolongée du marché du travail. Ces sessions de formation comportent deux stages supervisés par les Services d'éducation des adultes. Ces stages ont touché environ 1 200 personnes en 1982-1983.

En 1982-1983, de 10 000 à 12 000 adultes ont été formés en industrie. En collaboration avec les employeurs, les Services d'éducation des adultes définissent des programmes de formation, assurent le suivi et donnent des attestations de formation.

Enfin, les Services d'éducation des adultes remplissent des contrats de formation en industrie. Ils fournissent les personnes-ressources selon les besoins définis par les employeurs et sont payés directement par l'entreprise.

Ces orientations particulières prises par les Services d'éducation des adultes ainsi que l'expertise développée nous permettent d'entrevoir des voies prometteuses pour les jeunes du Québec pour peu qu'elles soient élargies à leur situation. Pour peu aussi que le gouvernement canadien, principal bailleur de fonds pour la formation professionnelle, et le gouvernement québécois qui ont appuyé fortement certaines résolutions des Nations-Unies et du Bureau international du travail sur l'alternance travail-formation, développent ces orientations dans leurs propres politiques.

Introduire l'alternance études-travail

Le manque de préparation au travail d'un très grand nombre de jeunes adultes invite le Québec à implanter les modalités d'un nouveau programme études-travail. Pour le réaliser, une collaboration étroite doit exister entre l'école et l'entreprise.

Par leur insertion en milieu de travail, les jeunes apprennent concrètement à faire un travail utile et comprennent mieux la valeur de la formation. Les stages concrétisent les connaissances acquises à l'école. Ils permettent de prendre contact avec les travailleurs et de s'intéresser à la vie communautaire. Confrontés à des situations réelles, les jeunes découvrent une nouvelle motivation pour acquérir plus de connaissances, ce qu'ils peuvent faire immédiatement.

Le nombre considérable de garçons et de filles qui ont quitté l'école sans formation suffisante oblige à rechercher une méthode de formation professionnelle qui prépare ces jeunes à la vie active.

L'alternance études-travail, en établissant une liaison nouvelle entre l'école et le travail, crée un équilibre entre la théorie et la pratique. Elle apparaît la formule la mieux adaptée aux besoins des jeunes qui nous préoccupent.

Quelques expériences concluantes

En divers pays, les programmes qui allient l'étude systématique d'une part et l'exercice en milieu de travail d'autre part ont démontré leur valeur. Ils sont à l'origine de la compétence de la main-d'oeuvre de l'Allemagne fédérale, du Danemark, de l'Autriche, de la Suisse, de la République démocratique d'Allemagne, de la Suède, du Japon...

Comme exemple, en Allemagne fédérale, les diverses formules de formation professionnelle consacrent la complémentarité entre la formation en institution et l'enseignement pratique en entreprise. Certaines grosses entreprises ont même leur propre école de formation. Les employeurs versent une rémunération de formation à l'étudiant. En 1979, sur 2,6 millions d'élèves au secondaire, 1,4 million fréquentaient les écoles professionnelles[45]. Les résultats sont probants. La qualité des produits allemands est reconnue à travers le monde. C'est en ce pays que la marge est la moins grande entre les citoyens les mieux et les moins payés. Le taux de chômage des jeunes ouvriers qualifiés de 18 à 22 ans est de 3,2 pour cent seulement.

Au Danemark, près de 50 pour cent des étudiants de la 10e année sont inscrits en formation professionnelle. Le système d'alternance étude-travail est appliqué. L'étudiant reçoit un salaire qui augmente au cours des années d'apprentissage. Les programmes scolaires sont élaborés avec les partenaires sociaux du secteur concerné. La valeur de la main-d'oeuvre a contribué à la puissance industrielle du pays.

L'intérêt des formules éducation-travail est particulièrement démontré pour les jeunes qui se retrouvent hors de l'école et du marché du travail puisqu'en favorisant leur formation pratique par le travail, elles facilitent simultanément leur transition et leur insertion concrète dans le monde du travail. C'est dans cette perspective que la France a lancé en septembre 1982, un vaste programme offrant «une possibilité d'insertion professionnelle et sociale à la populaton des jeunes de seize à dix-huit ans qui ont quitté l'école sans avoir bénéficié d'une formation professionnelle et qui

45. L'Hérault, Jean, op. cit.

n'ont pu trouver un emploi»[46]. 150 000 jeunes Français de ce groupe d'âge étaient alors en chômage. «L'objectif fixé est très ambitieux, puisqu'il s'agit d'offrir, dès la prochaine rentrée, des solutions de qualité à cent mille jeunes de seize à dix-huit ans»[47].

Les principes sont clairement définis. «Les formations alternées constituent un projet pédagogique global qui associe, dans un même mouvement, des séquences de formation générale et théorique, dispensées par un organisme de formation agréé et conventionné, à des séquences de formation pratique assurée en vraie grandeur sur un lieu de travail. Un double courant de coordination est organisé entre ces séquences convenablement équilibrées»[48].

Cet énoncé de politique faisait suite au rapport d'urgence demande par le Premier ministre de la France à M. Bertrand Schwartz en septembre 1981. Ce dernier affirmait en son rapport que l'alternance pédagogique est un moyen de lutter contre les inégalités, un élément de motivation et d'orientation pour les jeunes, un lien entre la formation et l'action, un facteur d'insertion dans la vie professionnelle et dans l'éducation permanente[49].

4.4 Des ressources limitées pour des besoins immenses

Malgré leur grand intérêt, les expériences de formation professionnelle des adultes en entreprise sont actuellement restreintes et peu accessibles aux jeunes adultes du Québec qui ont un besoin pressant de formation.

Les gouvernements fédéral et provincial ont signé une entente au terme de laquelle «26 400 résidents du Québec inscrits dans les collèges communautaires ou d'autres établissements du genre»[50] recevront des allocations pour suivre des cours de formation générale et de formation professionnelle. À la Direction générale de l'éducation des adultes, on nous informe qu'une somme de 64 183 000$ sera consacrée à ces deux types de formation en 1983-1984.

Combien de jeunes de 15 à 24 ans auront la chance d'être acceptés en ce plan destiné au vaste secteur des technologies? Ces programmes privilégient la formation dans des métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée selon les besoins canadiens dans les secteurs économiques de pointe. Ils seront donc peu accessibles aux jeunes Québécois, particulièrement les moins scolarisés car ces spécialités relèvent dans l'ensemble du niveau collégial.

En outre, pour être admis à ce programme (FMPMS), les jeunes doivent n'avoir «pas fréquenté l'école d'une façon régulière pendant une période de douze mois consécutifs»[51]. Cette condition peut être écartée si la

46. Actualités Sociales Hebdomadaires, no 1300, 3 avril 1982, p. 13.

47. Ibid., p. 14.

48. Ministère de la Formation Professionnelle, France, circulaire no 566, 8 février 1982.

49. Schwartz, Bertrand, *L'insertion sociale et professionnelle des jeunes*, rapport au Premier ministre, septembre 1981.

50. La Presse, 28 octobre 1982; Le Soleil, 28 octobre 1982.

51. Loi C-115, article 4, alinéa 1(a), Chambre des Communes, 22 juin 1982.

Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada «estime que les besoins en personnel qualifié dans une profession donnée l'exigent»[52].

Les garçons et les filles de 15 à 16 ans sont éliminés. Les 17 à 24 ans doivent s'inscrire au Centre de la main-d'oeuvre du Canada. S'il sont choisis parmi l'avalanche des demandes formulées par les aînés, ils peuvent alors s'adresser à un établissement de formation, habituellement un Service d'éducation des adultes. Or, pour certains cours, les listes d'attente sont longues. Par exemple, en télécommunication, la période d'attente est d'environ deux ans et demi. Pour un très grand nombre de métiers, la période d'attente varie de six à dix-huit mois. Cette accessibilité apparaît très lointaine et ne règle pas les problèmes du présent, surtout pour un jeune. Il conviendrait sans aucun doute d'élargir les critères d'accessibilité de ces programmes et de les ouvrir à un plus grand nombre de jeunes exclus de l'école et mal préparés à entrer sur le marché du travail.

4.5 La formation en industrie

Les garçons et les filles sans préparation au travail et peu intéressés à retourner à l'école sont des demandeurs d'emploi. Généralement habitués à des échecs scolaires répétés, ils constituent une clientèle susceptible d'être intéressée par la formation en industrie. Ils acquièrent ainsi les techniques dans l'exécution du travail. L'utilisation d'une machine peut exiger quelques heures seulement d'entraînement. D'autres fonctions demandent des semaines et parfois des mois d'initiation. Ordinairement, ces programmes de formation en industrie sont agréables aux jeunes.

Cette formation spécialisée à une tâche précise est de qualité différente d'un employeur à l'autre. Les contenus de formation ne sont pas uniformes. La transférabilité des habiletés est un phénomene accidentel. Les travailleurs licenciés éprouvent de ce fait des difficultés sérieuses à se trouver un nouvel emploi.

Les gouvernements qui subventionnent les entreprises de diverses façons pourraient les inciter davantage à mieux former leur personnel. Par exemple, des cours de formation complémentaire préparés par les Services d'éducation des adultes ou par d'autres organismes compétents peuvent être donnés aux employés. Les contenus de formation parachèvent alors l'initiation pratique vécue dans l'usine ou dans l'entreprise.

4.6 L'accès à un métier par l'apprentissage

Le système d'apprentissage au sens traditionnel a fait ses preuves dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Il est un élément important de l'enseignement professionnel pour des métiers qui s'apprennent principalement par la pratique, «sur le tas». Dans la plupart des pays européens, tous les métiers sont réglementés et les modalités d'apprentissage sont déterminées. Des normes de compétence sont établies pour l'ensemble des métiers.

52 Ibid., article 4, alinéa 2.

Au Québec, en milieu de travail, l'apprentissage régit 23 métiers de la construction avec une durée variant de 2 000 à 10 000 heures. Seuls quelques autres métiers sont soumis à des règlements. La mécanique automobile et la coiffure sont sous la responsabilité de comités paritaires et les conditions d'accès à la pratique sont définies par des décrets. L'imprimerie et l'avionnerie connaissent les contenus d'apprentissage les mieux structurés.

Certains secteurs de l'industrie pourraient acquérir une main-d'oeuvre hautement qualifiée au moyen de la formule d'apprentissage car elle est propice au développement de métiers nouveaux.

L'apprentissage demeure l'un des meilleurs modes de formation de la main-d'oeuvre. Il vise à libérer les travailleurs de leur condition de non qualifiés et il leur fournit les moyens d'acquérir la compétence nécessaire à leur développement personnel. Il doit leur faciliter l'adaptation aux transformations de la technologie par une formation professionnelle et cet apprentissage devrait atteindre les diverses clientèles de jeunes défavorisés.

L'apprentissage est un moyen efficace de renouveler la main-d'oeuvre, de perfectionner les compétences techniques, de les ajuster aux changements de l'économie. Pour toutes ces raisons, l'État doit contribuer à son financement et s'assurer de la qualité de la formation. Les syndicats et les employeurs ont des responsabilités réciproques dans tout le processus de la formation des travailleurs: les contenus, les normes, le fonctionnement, le mode d'évaluation... En certains domaines, les Services d'éducation des adultes peuvent aider dans la conception des programmes et dans la transmission des savoirs.

4.7 Des voies d'accès au marché du travail

Toutefois, pour être significatifs, les programmes de formation pratique en entreprise et les formules d'apprentissage devront permettre aux jeunes de déboucher sur une réelle possibilité d'emploi. Il convient donc, en priorité, de trouver des formules pour assouplir les nombreuses contraintes syndicales ou réglementaires qui, trop souvent, bloquent l'entrée des jeunes sur le marché du travail: règle de l'ancienneté, contingentement, loi du salaire minimum,... De plus, il faut, en toute nécessité, explorer des formules nouvelles permettant aux jeunes d'intégrer efficacement le marché du travail qui risque de leur être inaccessible pour longtemps encore, qu'il s'agisse de travail partagé, de compagnonnage, de contrats de solidarité... Ces voies pour favoriser l'intégration au marché du travail doivent être explorées par les responsables du monde du travail. Elles constituent la condition essentielle à l'efficacité de l'action éducative proposée ici. En leur absence, tous les efforts déployés pour assurer une meilleure qualification professionnelle des jeunes risquent de devenir caduques ou inutiles.

Le Conseil supérieur de l'éducation *recommande:*

5. que le gouvernement du Québec, de concert avec ses partenaires sociaux, recherche, élabore et promeuve diverses formules de formation professionnelle adap-

tées aux besoins et aux caractéristiques des jeunes adultes;

6. *que, dans cet esprit, le gouvernement du Québec encourage et favorise entre autres formules l'alternance études-travail en formation professionnelle pour les jeunes de 15 à 24 ans qui ont quitté l'école et qui ne peuvent obtenir un emploi;*

7. *que le ministère de l'Éducation du Québec verse une allocation de formation additionnelle, s'il y a lieu, à leurs prestations d'aide sociale ou d'assurance-chômage aux jeunes de 15 à 24 ans aptes au travail et sans emploi qui voudraient s'engager dans un système d'alternance études-travail pour les aider à défrayer certaines dépenses nécessitées par ce type de formation;*

8. *que le gouvernement du Québec étudie avec ses partenaires sociaux (les employeurs et les syndicats) diverses formules facilitant l'entrée des jeunes sur le marché du travail (travail partagé, compagnonnage, temps partiel, . . .) et la levée de contraintes réglementaires ou syndicales qui entravent leur insertion professionnelle.*

CHAPITRE V — AMÉLIORER LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET LA FORMATION À LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE TOUS LES JEUNES À L'ÉCOLE

On ne peut évoquer, comme on l'a fait, la nécessité du retour aux études ou à la formation pour les trop nombreux jeunes qui ont abandonné prématurément l'école sans aborder aussi la question du décrochage scolaire lui-même. Ce fléau représente pour une large part le début de la détérioration de la situation de ces jeunes, du moins les laisse fort démunis en comparaison d'autres jeunes qui peuvent compter sur une préparation à la vie plus substantielle.

Selon les témoignages recueillis auprès de ces jeunes ou auprès d'intervenants qui s'en préoccupent, l'école est «celle des autres». Ils l'ont quittée parce qu'ils y étaient dévalorisés et incapables de réussir. Parfois même, c'est l'école qui a favorisé leur départ (le push-out).

Mal préparés au travail, ils ne trouvent pas l'emploi convoité. Une fois sortis de l'école, plus aucune organisation ne peut les accueillir. Pour l'agent de main-d'oeuvre, ils sont des cas parmi d'autres. Les plus désavantagés sont pris en charge par les services d'aide sociale.

L'histoire des jeunes adultes défavorisés commence donc très souvent à l'école et le nombre des décrocheurs est trop important pour que cette situation ne soit pas préoccupante. Il est essentiel que les responsables de l'éducation s'acharnent à trouver des formules plus adéquates pour répondre aux besoins des élèves susceptibles d'abandonner l'école et à fermer le «robinet» des décrocheurs scolaires.

5.1 Des mesures correctives s'imposent

Le Conseil a déjà émis nombre d'avis sur l'enseignement secondaire. Il note avec regret que même si la majorité des jeunes obtiennent leur diplôme de fin d'études, encore un trop grand nombre d'entre eux ne terminent pas leurs études secondaires. Dans le présent avis, il reprend quelques voies qui permettraient à l'école de transmettre à tous une formation de base absolument essentielle et de mettre fin au phénomène du décrochage.

Rappelons d'abord une réflexion du ministre de l'Éducation. «Quant aux décrocheurs, tout le monde sait que les efforts pédagogiques n'ont pas encore été tels que nous puissions légitimement conclure à l'inévitable. Bien des éducateurs l'ont compris qui, grâce à des aménagements et à des efforts remarquables, parviennent à intéresser des jeunes déjà déclarés irrécupérables. Encore faut-il, ici aussi, que les dépistages aient été faits assez tôt et qu'on ait recouru à temps aux mesures correctives qui s'imposaient»[53].

53. Ministère de l'Éducation, *La formation professionnelle des jeunes, propositions de relance et de renouveau*, 1982.

Ce discours suppose la mise sur pied d'actes pour prévenir et diminuer les départs hâtifs du système scolaire. Des pédagogues nous ont affirmé que «le jeune qui a 14 ans est la résultante d'une suite d'événements et que son cheminement scolaire est déjà tracé à l'âge de 9 ans». Le ministre de l'Éducation doit poursuivre l'analyse du phénomène du décrochage chez les jeunes et apporter les modifications nécessaires.

Sans vouloir bouleverser le système d'enseignement secondaire établi au Québec, il importe de corriger la situation. Selon plusieurs témoignages recueillis, il conviendrait sans doute de développer des formules pédagogiques plus souples et mieux adaptées aux besoins particuliers des jeunes tout au long de leur carrière scolaire afin de prévenir les retards et les échecs répétés qui trop souvent sont à l'origine de l'abandon. De plus, il apparaît essentiel d'assurer le dépistage précoce des jeunes décrocheurs éventuels, de leur assurer un support nécessaire et de les amener à l'obtention d'un diplôme.

5.2 Des expériences significatives

Le Conseil a suivi avec intérêt quelques expériences particulièrement significatives en milieu éducatif. Elles font en quelque sorte partie de la tâche normale d'éducation et cherchent à répondre aux besoins particuliers des jeunes qui ont des difficultés dans leur cheminement scolaire. L'abandon scolaire est rarement fortuit ou accidentel chez un jeune. Il est souvent le résultat d'une suite de déceptions et d'échecs. La croissance du nombre des décrocheurs permet de poser de sérieuses questions sur la capacité d'adaptation du système éducatif aux besoins réels des jeunes.

Des formules éducatives souples et adaptées

Face à la tendance actuelle à uniformiser les régimes pédagogiques et à diminuer les services aux jeunes, les expériences de la polyvalente Le Boisé de Victoriaville apparaissent certes stimulantes. Cette école, depuis plusieurs années, cherche à connaître les besoins des jeunes et trouve des formules pédagogiques originales pour y répondre. C'est ainsi que par ses «ateliers de culture», l'école peut amener les jeunes du cours professionnel long, réputés pour leur désintérêt face aux cours de français, à faire un apprentissage vraiment stimulant et motivant pour eux. On a jumelé deux matières soit le français et la formation personnelle et sociale. La maîtrise du français devient importante et significative puisqu'elle permet d'acquérir et de transmettre des connaissances pratiques. Ces cours amènent aussi les jeunes à mener certaines activités dans la communauté environnante.

Après une analyse des besoins éducatifs des jeunes du professionnel court, l'école décide d'adopter les programmes individualisés d'enseignement du français et des mathématiques définis par les Services d'éducation des adultes. Ces cours complétés par un soutien pédagogique significatif permettent à ces élèves réputés «pas bons» de réussir les mêmes examens que leurs confrères du régulier et d'assumer une réelle responsabilité dans leur formation. Ces jeunes peuvent espérer passer au cours professionnel long et progresser normalement dans leurs études.

Les professeurs et responsables de cette école forment une équipe particulièrement consciente des besoins des jeunes, ces besoins étant de faire des

apprentissages significatifs, de se sentir valorisés, soutenus et responsables dans une école vraiment intégrée au milieu social environnant.

Selon l'avis du Conseil, le ministère de l'Éducation devrait créer les conditions favorables à de telles expériences trop rares à l'heure actuelle dans le système scolaire.

D'autres expériences plus limitées touchent le support éducatif apporté aux jeunes. L'une d'entre elles est vécue à l'école Émile-Nelligan de Montréal. Cette école compte un grand nombre d'élèves «déviants» de milieux défavorisés. Trois animateurs de Boscoville travaillent en permanence avec les orthopédagogues, les conseillers pédagogiques et les enseignants. L'effort commun vise à réhabiliter des élèves délinquants ou en voie de le devenir. Le suivi avec les jeunes est continu et des liens plus étroits sont établis avec la communauté locale.

Une autre réalisation s'inscrit dans ce même effort de trouver des mesures correctives. Un directeur des services aux étudiants d'une commission scolaire régionale nous faisait part des démarches qu'il effectue, lorsqu'un élève quitte ou est exclu d'une maison d'enseignement. Il lui trouve une nouvelle école et se préoccupe de l'accueil qui lui sera réservé dans son nouveau milieu. D'heureux résultats couronnent ses efforts: plus de la moitié des jeunes transférés terminent leurs études secondaires. Dans certains cas, des transferts d'élèves entre commissions scolaires pourraient être même envisagés et assortis d'une aide pour défrayer la pension ou le transport des élèves.

Un dépistage précoce

À l'école secondaire, on ne saurait trop insister sur le dépistage des difficultés et des retards pédagogiques des jeunes. L'école Les Compagnons-de-Cartier de Sainte-Foy a mis sur pied un système très efficace permettant aux enseignants de 1re secondaire de connaître dès leur entrée à l'école les forces et les faiblesses de leurs élèves et de mieux répondre aux besoins des plus faibles. Enfin, des programmes de prévention des abandons scolaires devraient exister dans toutes les écoles secondaires grâce à l'utilisation d'outils de dépistage comme «L'École ça m'intéresse».

Ces expériences différentes indiquent des voies qui peuvent aider à maintenir dans le système régulier les décrocheurs éventuels. Les innovations vécues dans ces milieux démontrent la possibilité d'améliorer la scolarisation de tant de jeunes qui abandonnent l'école sans diplôme. Nul doute que ces expériences s'enrichiront encore de pratiques créatrices. Il ne faudrait pas attendre trop longtemps pour s'en inspirer dans les milieux qui connaissent des problèmes analogues.

Une formation à la responsabilité sociale

Rendre l'école plus vivante et l'enseignement plus pratique, assurer la formation sociale et économique des jeunes par l'action concrète, voilà des objectifs qui devraient être accentués bien davantage à l'école secondaire actuelle. Voici quelques voies d'action qui apparaissent plus significatives dans le cadre de cet avis.

La formule des «Jeunes Entreprises» en milieu scolaire fait prendre conscience des réalités économiques. Déjà, 67 «Jeunes Entreprises» sont implantées dans des polyvalentes et cégeps. Vingt étudiants forment une compagnie et élisent leur conseil d'administration ainsi que leurs dirigeants. Ils sont assistés de trois conseillers du monde des affaires. Dès leur seconde réunion, les jeunes décident de fabriquer un produit et le vendent. Chaque étudiant est payé pour son travail. À la fin de l'année, l'entreprise est liquidée et un rapport financier est présenté à l'assemblée des actionnaires. Le capital-actions est remis avec dividendes ou pertes. Les motifs de la réussite ou de l'échec sont exposés. Cette expérience concrète emballe les élèves.

L'initiative des «Jeunes Entreprises» pourrait aussi être appliquée selon la formule coopérative. L'adaptation de la formule aux structures d'une coopérative ne présente aucune difficulté. L'occasion serait excellente d'y enseigner et d'y vivre les principes de la coopération.

Le Conseil soulignait dans un avis, l'an dernier, l'importance de l'apprentissage du sens de la coopération à l'école. Il reconnaissait que «trop souvent, l'école développe les valeurs de concurrence et de promotion individuelle. Les valeurs de la coopération se situent pourtant au coeur de la fonction sociale»[54].

Il recommandait «la création de coopératives en milieu scolaire afin que les jeunes puissent vivre des expériences concrètes et enrichissantes de coopération»[55].

Ces expériences doivent être multipliées, encouragées et soutenues par le ministère de l'Éducation dans le but de favoriser une meilleure adaptation de l'école aux jeunes et de diminuer l'abandon scolaire.

5.3 Des pratiques heureuses en d'autres pays

Le ministère de l'Éducation doit aussi s'inspirer de toutes les pratiques heureuses appliquées dans d'autres pays.

Au Danemark, le programme d'études est le même pour tous jusqu'à la 10e année. «Cependant les élèves qui rencontrent des problèmes sont surveillés de près et peuvent être momentanément retirés des classes régulières pour suivre des cours spéciaux de déblocage dans les matières où ils ont rencontré des difficultés. Une fois «replacés», ils regagnent leur classe régulière»[56]. Voilà une autre façon de résoudre ce difficile problème des échecs répétés qui conduisent à l'abandon prématuré des études.

Des formules permettant la fréquentation scolaire à temps partiel peuvent retenir à l'école des jeunes qui la quitteraient autrement. En Allemagne, un système d'enseignement à temps partiel est implanté jusqu'à l'âge de 18 ans pour les élèves qui ne restent pas dans l'enseignement à temps plein[57].

54. Conseil supérieur de l'éducation, *L'éducation à la coopération, un modèle de développement en éducation populaire*, janvier 1982, p. 8.
55. Ibid., p. 8.
56. L'Hérault, Jean, op. cit., p. 39.
57. Ibid.

La formule de l'alternance formation-travail mise en place dans de nombreux pays (Allemagne, Suisse, Hollande, Danemark, Suède . . .) est susceptible de capter l'attention et l'intérêt des jeunes non intéressés aux seules activités intellectuelles. Cette voie peut être offerte aux jeunes dès qu'ils envisagent de quitter l'école. Ces mesures éducatives que nous avons citées ne sont pas exhaustives. Elles ont cependant inspiré nos débats et nos recommandations.

Le Conseil supérieur de l'éducation *recommande:*

9. que le ministère de l'Éducation du Québec appuie et supporte par un financement adéquat

- ***l'implantation de formules pédagogiques plus souples et mieux adaptées aux besoins diversifiés des jeunes inscrits à l'école secondaire;***
- ***les programmes de prévention et de soutien éducatif nécessaires aux jeunes susceptibles de quitter l'école;***
- ***une aide à la pension et au transport à certains élèves qu'un déplacement vers une autre école ou une autre commission scolaire peut motiver davantage à poursuivre leur formation;***
- ***les expériences de responsabilisation sociale des jeunes et de formation par l'action en milieu scolaire;***

10. que les milieux scolaires multiplient les différentes collaborations possibles avec les organismes à vocation sociale pour aider à augmenter le persévérance scolaire des élèves susceptibles d'abandonner prématurément l'école;

11. que les milieux scolaires, en collaboration avec les Services d'éducation des adultes et les différents organismes concernés, exploitent davantage le programme d'initiation à la vie économique dans son volet sur la coopération pour tous les élèves et aident à la création de coopératives étudiantes afin que les valeurs coopératives aient un prolongement dans la communauté au sortir de l'école.

CHAPITRE VI — DES INITIATIVES DE PRISE EN CHARGE, D'ENTRAIDE ET DE PARTICIPATION SOCIALE DES JEUNES

Depuis plusieurs années, la Commission de l'éducation des adultes privilégie des formes d'association qui protègent et valorisent la personne défavorisée et au travers desquelles chacun, s'unissant à d'autres personnes et mettant en commun ses connaissances et ses activités, développe sa propre autonomie individuelle tout en contribuant au développement de la société.

La situation problématique que vivent les jeunes à l'heure actuelle a suscité la naissance d'actions significatives et courageuses pour tenter de répondre à leurs problèmes. La Commission a pris connaissance de ces expériences. Elles sont nées de l'initiative des jeunes eux-mêmes ou d'intervenants sociaux (éducateurs, travailleurs sociaux, religieux . . .) particulièrement engagés auprès d'eux. Elles remplissent parfois des fonctions laissées en plan par les institutions sociales reconnues et visent une meilleure intégration communautaire, professionnelle et sociale des jeunes.

6.1 Des lieux alternatifs de formation

Le Centre Mariebourg de Montréal-Nord accueille des jeunes classés mésadaptés socio-affectifs. Certains jeunes passent de 30 à 35 heures par semaine dans l'établissement. Le Centre intervient sur le plan des comportements globaux. Dans cette perspective, les apprentissages académiques sont des moyens parmi d'autres pour développer la socialisation des jeunes. L'intégration sociale se traduit de diverses façons. Après une amélioration des comportements, des jeunes retournent à plein temps à la polyvalente. D'autres partagent leur temps entre la polyvalente et le Centre. Certains y poursuivent des activités et entreprennent un stage dans une entreprise. Le coût d'un jeune au Centre est de 1 800 $ par année, comparativement à 35 000 $ et plus dans un Centre d'accueil.

Une autre initiative mérite d'être notée. À Saint-Laurent-de-Galichan, en Abitibi, une ferme éducative réunit 15 jeunes tous les dix mois. Ils ont quitté l'école et ils sont vraiment démunis. Pourtant, le groupe actuel termine la construction d'un centre éducatif. Ces jeunes pratiquent des sports, ils montent des pièces de théâtre, ils participent aux travaux de la ferme. Ils travaillent le bois, le cuir et l'émail sur cuivre. Ils fabriquent des meubles et des fenêtres. Pour réaliser l'autofinancement, ils vendent des produits qu'ils ont eux-mêmes fabriqués. À la fin de leur séjour à la ferme, le tiers des jeunes retourne aux études, le tiers s'intègre dans un milieu de travail et les autres tentent de se dénicher un emploi. Mais tous se découvrent au travers de cette vie communautaire intense sans laquelle ils auraient grossi les rangs des jeunes irrémédiablement démunis.

6.2 Des mouvements de prise en charge des jeunes

Pour compléter la formation des jeunes, les mouvements de jeunesse n'ont pas encore été remplacés par une meilleure formule. L'ardeur, l'enthou-

siasme et la générosité des jeunes renaissent au moyen de projets répondant à leurs besoins et à leurs valeurs. Les initiatives en ce sens ne sont pas assez nombreuses. Elles doivent se multiplier et prendre des visages différents, de quartier en quartier, de village en village. L'engagement des jeunes dans des associations dynamiques qu'ils dirigent eux-mêmes est une voie qui leur permet de prendre confiance en eux et de laisser une marque de leurs actions.

Les membres de la Commission des adultes ont visité plusieurs associations de jeunesse. Des jeunes se prennent en main. Ils se bâtissent des réseaux de fraternité. Ils se forment et ils s'éduquent dans l'action.

Il faut mentionner l'importance qu'acquiert actuellement le regroupement des mouvements de jeunes ainsi que l'implication grandissante du groupe IMAJ (initiative d'un mouvement d'animation-jeunesse) comme porte-parole des jeunes. De plus, le Conseil voit avec grand intérêt le Rassemblement des associations étudiantes universitaires (RAEU) définir un projet d'implication communautaire des étudiants. Ces initiatives contribueront sans doute à la solidarité entre les jeunes, à développer une conscience commune des problèmes et à favoriser une réelle entraide face aux plus démunis. Le Sommet de la Jeunesse prévu pour l'été 1983 permettra aux jeunes de s'exprimer publiquement sur leur situation vécue et sur les solutions qu'ils envisagent.

D'autres groupes sont apparus ces derniers mois. Citons «l'Association pour la défense des droits sociaux» qui vient en aide aux 18-30 ans bénéficiaires de l'assistance sociale. Le «Front commun des assistés sociaux du Québec» regroupe 2 000 membres d'une trentaine d'associations et il revendique une hausse de l'aide sociale. La «Mobilisation contre la misère» demande de partager avec les jeunes assistés sociaux. «Carrefour Optimiste Jeunesse» a mis sur pied une maison de jeunes dans le quartier Hochelaga de Montréal.

De multiples projets voient des jeunes s'engager pour améliorer leurs conditions de vie. Plusieurs projets de nature différente existent dont «le Mouvement Action-Travail» et «Intégration-Jeunesse 15-18» qui nous ont fort intéressés.

Nombre d'associations poursuivent des activités formatrices et valables. Dans l'ensemble, leur nombre d'adhérents est relativement faible. À partir de cette réalité, le dynamisme même des activités et la dimension des chantiers de travail sont forcément limités. Telles sont les impressions recueillies lors de nos rencontres avec des représentants de la Fédération des Jeunes Agriculteurs, de la Jeunesse ouvrière catholique, de la Fédération des scouts du Québec, Guides du Canada et de la Jeune Chambre de Montréal.

6.3 Des services d'aide et d'accueil aux jeunes

Nous avons aussi eu l'occasion d'observer l'action des «C.L.S.C.» et des «Maisons de Jeunes». Leurs programmes de prévention des inadaptations juvéniles produiront des changements, à brève échéance, dans l'attitude trop négative des citoyens à l'égard de la jeunesse inadaptée. Leur ap-

proche des problèmes des jeunes se distingue des modes traditionnels: les jeunes se prennent en charge au lieu d'être pris en charge. Dans le même domaine, nous avons remarqué l'intervention du «Bureau de Consultation-Jeunesse». L'action est axée sur des problèmes concrets: l'hébergement, la prostitution, les services sociaux, l'emploi, la nourriture, l'information sur les droits, les drogues... La visite au Service Saint-Denis a permis de comprendre que les jeunes en transition ont besoin d'un revenu, mais aussi d'un soutien dans leurs démarches vers l'autonomie.

Des lieux de réunions sont aussi nécessaires à des jeunes mal pris, en rupture familiale ou habitués à la drogue. Des «Cafés chrétiens» regroupent une trentaine de bénévoles dont une dizaine de musiciens et d'animateurs. Ensemble, ils s'efforcent de mettre de la chaleur humaine dans ces lieux de rencontre. Les uns s'occupent de théâtre et d'autres de l'accueil. Le soir, des sujets de réflexion et de discussion sont suggérés aux jeunes qui fréquentent le «Café». Ainsi, de jeunes chômeurs et des assistés sociaux, aidés par d'autres jeunes, prennent goût à la vie. On ne saurait trop souligner ici l'importance pour les jeunes de pouvoir compter sur des lieux de rencontre où ils peuvent aborder certaines dimensions essentielles de la vie, qui sont pour les unes spirituelles, pour d'autres morales.

Dans le sillon de ces activités, soulignons les organismes d'entraide créés dans les paroisses de Sainte-Monique-des-Saules, Saint-Malo et Saint-Rédempteur de la région de Québec. Plusieurs prêtres mettent de l'avant des projets d'insertion sociale. Ils recueillent des dons pour consentir des prêts sans intérêt aux plus démunis. Ils constituent une banque d'endosseurs pour permettre à des jeunes d'emprunter auprès d'institutions financières.

Enfin, par les activités d'action communautaire, il convient de souligner le support apporté par les Services d'éducation des adultes. En 1980-1981, les Services avaient appuyé 649 projets d'animation dans la collectivité. Un grand nombre de jeunes défavorisés participaient à ces activités. D'une façon particulière, dix projets étaient axés sur les besoins des jeunes[58].

6.4 Des projets de création d'emploi et de formation par le travail

Certaines initiatives prennent origine dans l'aide financière apportée par les gouvernements. Le regroupement des jeunes dans ces programmes les aide à faire un pas vers l'insertion professionnelle. Des centaines de projets qui existent, cinq ont été visités. Le «Service 15-20» gère principalement un programme d'aide à la création locale d'emploi. «Recyclage Saint-Édouard» est un terrain d'apprentissage à la vie de quartier. À travers un programme «PACLE», on offre un service de récupération du verre, du bois et du papier. «Élan Laval» a créé un atelier où les jeunes, par l'apprentissage de la menuiserie et de la fabrication de meubles, tentent de se trouver un travail permanent. «Récupération Bois-Francs» recueille le papier à travers la région et le revend sur le marché. Une douzaine de jeunes y travaillent. L'autofinancement du projet est presque réalisé. La

58. Ministère de l'Éducation du Québec, DGEA, extracto du système informatique, 3 novembre 1981.

«Fondation Ressources-Jeunesse» diffère des modèles précédents. Cet organisme sans but lucratif est administré par douze hommes d'affaires. Les fonds recueillis sont investis dans des projets de création d'emplois. À l'heure actuelle, le «Projet P.A.T.» groupe douze jeunes dans une station de service en mécanique d'un garage. Les jeunes apprennent à travailler et ils obtiennent un emploi à la fin de leur stage.

Le C.L.S.C. Basse-Ville de Québec a mis sur pied un programme pour favoriser la création d'emplois par et pour les jeunes. Il cherche à développer l'entrepreneurship chez les jeunes, à parfaire leur formation par le travail et à mener une véritable concertation locale avec les éducateurs, les entrepreneurs et responsables communautaires dans le but de favoriser l'intégration professionnelle des jeunes.

Les rencontres effectuées avec des dirigeants d'associations de jeunes ont démontré un dynamisme certain et une conviction profonde d'intervenants sociaux qui ne ménagent ni leur temps, ni leurs énergies. Ces bénévoles de l'action collective viennent combler des vides laissés par les institutions. Ils diffusent aux jeunes des connaissances nouvelles qui complètent leur formation. Ils développent des expériences créatrices vraiment éducatives. Ils indiquent enfin la voie à des actions prometteuses pour favoriser une meilleure insertion des jeunes à la société.

6.5 Des projets d'action coopérative

On ne saurait minimiser l'importance que pourrait revêtir l'action coopérative chez les jeunes. Le mouvement «Les jeunes de Pointe-Saint-Charles» nous donne un exemple éloquent à cet égard. Il regroupe 150 chômeurs et assistés sociaux. Des adultes bénévoles les accompagnent dans leurs démarches. Les jeunes apprennent à travailler selon la formule coopérative. Ils projettent d'établir un «Café». Ils organisent des «lavethons», des «roulethons», des encans et un marché aux puces. Les gens du quartier y participent avec enthousiasme. Selon les jeunes engagés dans ce projet, la formule coopérative favorise leur prise en charge et répond à leurs besoins propres d'entraide, de solidarité et de collaboration. Elle leur permet de s'engager socialement, de développer leur esprit d'entreprise et d'exercer leur potentiel.

Dans un monde économique axé principalement sur la rentabilité et le profit, la coopération affirme la prédominance du bien commun sur l'intérêt personnel. Dans une conception généreuse et humaine, elle regroupe des personnes autour d'un besoin à satisfaire. Elle peut permettre à des jeunes gravement affectés par des difficultés financières ou sociales de s'unir ensemble et de prendre en charge leur propre situation.

Les jeunes qui s'engagent dans la création d'une coopérative prennent en main leur propre formation. Peut-il exister une pédagogie qui suscite plus d'intérêt et de participation? La coopérative est une des meilleures écoles pour accroître l'autonomie personnelle que les jeunes doivent conquérir. Elle développe à la fois le sens de la solidarité, de l'entraide, du partage et de la responsabilité. Elle est un lieu privilégié de formation et d'expérimentation.

La coopérative qui réunit plusieurs jeunes peut en outre leur permettre de trouver des solutions à leurs problèmes et de se libérer personnellement grâce à leurs efforts mutuels. S'ils fondent une coopérative de production, ils deviennent les propriétaires de l'entreprise qui les emploie. Tous ceux qui désirent participer à la gestion d'une entreprise ne peuvent trouver de meilleure formule. En leur coopérative, les jeunes possèdent le double statut de copropriétaires et d'employés.

Cette formule a fait ses preuves dans les pays scandinaves. Au Québec, elle demeure un outil insuffisamment exploité. On oublie trop facilement que les petites coopératives agricoles de jadis ont été à l'origine du relèvement socio-économique des cultivateurs québécois. On ignore des expériences qui méritent d'être connues et qui démontrent qu'en 1983 tout est possible à des jeunes qui auraient la volonté d'améliorer leur sort.

Quelques exemples peuvent illustrer des projets que les jeunes peuvent entreprendre. Dans la petite paroisse de Guyenne, une coopérative de production est présentement le plus gros producteur de plants de conifères en serres du Québec. La coopérative ouvrière de Manseau cultive des tomates de serre et des fleurs. La coopérative de Saint-Émile d'Auclair cultive des pommes de terre, exploite des érablières, produit des huiles et gère des fermes d'hébergement. La coopérative de Maniwaki exploite des services ambulanciers. À Valleyfield, une coopérative récupère pour le recyclage, du carton, du papier-journal, du verre et du papier fin.

Une cinquantaine de coopératives ouvrières de travail existent qui auraient pu être créées par et pour les jeunes. Leur entrepreneurship pourrait s'exercer dans tous les secteurs d'activités, de l'industrie à la rénovation, de l'artisanat à l'apiculture, de la fabrication de jouets à la culture en serre, du divertissement aux services socioculturels... À partir des besoins du milieu ou de la demande du marché local, un groupe de jeunes peut créer une coopérative de loisirs, de production ou de travail qui permettrait de vivre convenablement. Les expériences concrètes et enrichissantes de coopération dans lesquelles ils s'associeraient devraient être supportées par toute la communauté locale. Rapidement, les jeunes trouveraient confiance en eux-mêmes et la dimension de leurs projets prendrait une importance imprévue.

Certes, la formule coopérative n'est pas un remède à tous les problèmes. Mais, pour un grand nombre de jeunes, elle demeure une méthode idéale de formation personnelle et d'insertion sociale.

6.6 Des projets d'action communautaire

Des jeunes sans emploi sont prêts à s'engager dans des projets communautaires. Ils ont des idées et ils veulent les faire valoir. Si on leur confiait des responsabilités, ils s'embarqueraient dans des projets utiles pour la collectivité. Ils sont capables de réfléchir ensemble et de concevoir des programmes qui présentent des avantages pour le développement du milieu. Naturellement, une assistance technique est de mise en nombre d'initiatives mais elle doit être souple et accordée sur demande. Elle est bien acceptée si elle émane de personnes compétentes.

Il faut souligner l'action du Mouvement Québécois des Chantiers. Cet organisme regroupe des garçons et des filles de 14 à 20 ans. Pendant deux mois, une quinzaine de jeunes travaillent à réaliser une action communautaire. Ils sont logés et nourris. Un chantier coûte 10,000 $ incluant les salaires des moniteurs qui encadrent le projet. Les jeunes acquièrent des connaissances nouvelles et une expérience enrichissante. A titre d'exemple, à Matane, ils ont rénové l'immeuble et l'équipement de l'Auberge de Jeunesse. A Cabano, ils ont créé un plateau d'observation dans la montagne et ils ont restauré un immeuble. A Québec, ils ont réalisé une fouille archéologique et ils ont implanté une maison de jeunes à Vanier. A Sherbrooke, ils ont construit un chalet pour une famille pauvre. Tous les jeunes qui ont participé à un «Chantier» repartent avec un second souffle de vie et une expérience non négligeable.

Les jeunes peuvent s'engager dans une foule de travaux. Les réparations dans un logement, la restauration d'un vieux manoir et la rénovation d'un quartier ne sont pas des entreprises irréalisables.

Des jeunes seraient même intéressés à apprendre un métier d'artisan, une activité menacée de disparition. Ils peuvent travailler à l'entretien et au reboisement des forêts. L'aménagement de sites touristiques n'est pas une tâche impossible. A des travaux multiples, les énergies et les efforts de la jeunesse peuvent être canalisés.

Ceux qui sont sans emploi peuvent cultiver des jardins communautaires, assainir des cours d'eau, ensemencer de poissons nos lacs, aménager des centres de loisirs, faire l'élevage du vison et du lapin, s'adonner à la pisciculture, participer à des corvées, démolir des taudis, créer des parcs de verdure... D'autres jeunes préfèrent des activités sociales. Toute une gamme de services les attend. Elle varie de l'aide à apporter aux personnes âgées à l'assistance en faveur des jeunes en plus grande difficulté.

Mais l'une des premières actions à entreprendre consiste à rétablir des lieux de rencontre et d'action commune. La mise à leur disposition de maisons de jeunes est un désir exprimé par un grand nombre. Le besoin d'échange dans des lieux non formalisés que les jeunes aménagent eux-mêmes les oriente vers des voies le plus souvent positives.

Toutes les interventions des jeunes dans la communauté doivent comprendre une dimension éducative qui contribuera avec le temps à leur insertion dans la société et sur le marché du travail. Dans l'action concrète, les jeunes développent leurs connaissances. Ils acquièrent des habiletés nouvelles. Leur expérience de travail est valorisante. De nouveaux comportements naissent et font disparaître des préjugés trop longtemps entretenus.

La valorisation des jeunes engagés dans des projets communautaires répondant aux besoins de chaque milieu dépend pour une large part de l'encadrement adroit et dégagé qui leur sera donné. Tous les organismes du milieu, de la municipalité aux Services d'éducation des adultes, doivent apporter un support discret mais continu.

C'est dans ce contexte que le Conseil voit apparaître avec espoir le projet d'«Action Jeunes Volontaires» que le gouvernement du Québec a rendu

public récemment. Le projet vise des fins sociales «utiles et valables» et permet aux jeunes de participer au développement de la communauté.

Les jeunes bénéficieront d'une allocation de participation. L'expérience qu'ils auront acquise sera éventuellement reconnue par le ministère de l'Éducation. Ainsi, tout «projet devra prévoir une composante significative de formation donnant accès à un certificat de participation»[59].

Le Conseil supérieur de l'éducation *recommande*:

12. ***que les Services d'éducation des adultes aient le mandat d'encourager la création de regroupements de jeunes et de leur accorder un soutien éducatif et matériel selon leurs besoins;***

13. ***que les Services d'éducation des adultes aient le mandat d'appuyer et de soutenir les activités des jeunes qui s'engagent dans des projets communautaires:***

    — ***en assurant, avec la collaboration des organismes du milieu, des activités de formation répondant aux besoins précis des jeunes engagés dans divers projets qu'il s'agisse de formation professionnelle, générale ou socioculturelle;***

    — ***en définissant et appliquant des modalités de reconnaissance des acquis de connaissances et d'expériences des jeunes engagés dans les projets;***

14. ***que les organismes concernés s'engagent à promouvoir auprès des jeunes en difficulté, les valeurs et les principes de la coopération et les encouragent à créer leur propre coopérative leur permettant ainsi de se prendre en charge et de compléter dans l'action, leur formation personnelle et sociale;***

15. ***que le gouvernement du Québec organise une vaste campagne d'éducation populaire pour promouvoir la mise sur pied de projets communautaires qui favoriseront l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.***

59) Secrétariat général du Conseil exécutif, *Action Jeunes Volontaires, une participation des jeunes au développement du Québec*, Québec, mars 1983.

CHAPITRE VII — LA NÉCESSAIRE CONCERTATION ENTRE PARTENAIRES

L'ampleur et la gravité des problèmes de la jeunesse québécoise exigent que tous les partenaires se concertent entre eux. Des actions globales mais diversifiées et complémentaires s'imposent. Des solutions éparpillées ne peuvent produire de résultats tangibles. La coordination et la cohérence des différentes mesures destinées à favoriser une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes de 15 à 24 ans est d'une importance capitale.

7.1 Au plan national

Le manque de cohésion dans l'action entreprise par les gouvernements du Canada et du Québec fait ressortir la nécessité d'une concertation continue entre ces intervenants. Dans l'élaboration des programmes de formation professionnelle et de création d'emplois, la collaboration est davantage axée sur la juridiction constitutionnelle que sur les besoins des jeunes. Une coordination des efforts pour un maximum d'efficacité est l'une des premières conditions d'une politique globale favorisant l'insertion sociale des jeunes.

Au Québec, il faut aussi «mettre de l'ordre parmi les nombreux intervenants provinciaux dans le domaine de la formation professionnelle. Plus de dix directions générales du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre et du ministère de l'Éducation du Québec s'occupent de formation professionnelle»[68].

Dans la création d'emplois, la cacophonie subsiste. Des programmes de création d'emplois temporaires sont répartis dans sept ministères et organismes québécois. À lui seul, le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu administre le programme de retour au travail (PRET), le bon d'emploi destiné à des jeunes qui possèdent un diplôme, les Services externes de main-d'oeuvre (SEMO), les programmes Partage du travail et Chantier-Québec. Le programme expérimental de créations d'emplois communautaires (PECEC) est une autre initiative en marche. Il en est ainsi des programmes Relais et de Création d'emplois temporaires (PCET).

Dans la multitude des programmes fédéraux et provinciaux qui existent en matière de formation professionnelle et de création d'emplois, les jeunes ne se retrouvent pas et les adultes s'y perdent. Les organismes nationaux sont trop bureaucratiques et difficiles d'accès. La solution du «guichet unique» promise à diverses reprises faciliterait la démarche des jeunes en difficulté. Il y aurait un seul numéro de téléphone et un répondant qui oriente vers une personne compétente pour un programme approprié.

La concertation nationale qui établit les normes et les règles du jeu doit aussitôt amorcer un mouvement de décentralisation vers les communautés locales et régionales. Le respect des dynamismes locaux est essentiel à la prise en charge de leur propre développement.

---

[68] Conférences socio-économiques, *Québec 2332*, 11, 02.

7.2 Au plan régional

C'est près des jeunes et de leurs partenaires locaux que de nombreux problèmes peuvent trouver des solutions. Chaque localité connaît ses limites, ses possibilités, ses ressources.

Pour fixer les objectifs de formation des jeunes en difficulté, il faut connaître les emplois du futur dans chaque région. À cette fin, une table de concertation régionale apparaît nécessaire. Autour d'une commission scolaire et de son Service d'éducation des adultes ou par l'intermédiaire d'un autre organisme compétent, il faut regrouper les hommes d'affaires, les chefs syndicaux, les municipalités, les représentants des coopératives et les personnes les plus dynamiques du milieu. Il va de soi que l'organisme initiateur de la table de concertation doit respecter l'autonomie de chaque intervenant.

L'objectif est d'établir une collaboration entre le système de formation et les employeurs et entre les organismes susceptibles d'être commanditaires et des mouvements de jeunes. Il en découlerait une préparation plus adéquate des jeunes au marché du travail. Les hommes d'affaires ont intérêt à l'accroissement de la formation professionnelle. Ils y trouvent leur profit à moyen et à long termes. Ils récupèrent monétairement leur investissement dans la formation au cours des premières années de pratique des ouvriers qualifiés. En participant au carrefour régional, les syndicats aident à la formation et à la promotion de leurs futurs membres. Ils comprennent la nécessité de réaménagements importants dans le contingentement de certains métiers. Ils veillent aussi à introduire dans l'enseignement les notions de la sécurité au travail.

Ce comité de concertation régionale évalue le nombre de jeunes de 15 à 24 ans sans emploi et en difficulté. Il fait l'inventaire des centres de formation de la région. Pour leur part, les patrons précisent leurs besoins de main-d'oeuvre.

La connaissance des emplois susceptibles d'être disponibles à court et à moyen termes dans la région est précieuse pour l'élaboration des programmes. Les besoins de formation sont alors définis dans l'intérêt des travailleurs, des patrons et des jeunes. Les projets d'investissement et de travaux publics sont aussi analysés en fonction de la formation à dispenser aux futurs travailleurs ou en fonction de projets réalisables en chantiers communautaires.

La rencontre avec les hommes d'affaires permet à l'établissement de formation d'évoluer au rythme rapide des changements qui surviennent dans l'industrie et le commerce. Les besoins de formation professionnelle et technologique sont identifiés. La collaboration qui s'établit entre les partenaires couvre un ensemble de sujets qui vont de l'analyse des besoins à l'élaboration des programmes, de la reconnaissance des acquis aux méthodes d'enseignement, des formateurs en recyclage à l'évaluation des apprentissages des étudiants. Ainsi, la formation professionnelle est d'une qualité supérieure et le placement des travailleurs rendu plus facile.

7.3 Les prévisions du marché de l'emploi

La qualité d'un système de formation professionnelle repose largement sur l'accès à des informations exactes sur le marché futur du travail.

Or, à l'heure actuelle, les prévisions des possibilités d'emploi, des perspectives de carrière et des conditions de travail demeurent imprécises même dans le court terme. C'est ainsi que l'on assiste à l'organisation de cours professionnels dans des domaines qui souffrent déjà de saturation. Nombre de secteurs ne présentent aucune espérance d'emplois nouveaux dans certaines régions: techniques infirmières, travail social, métiers de la construction... Par exemple, les électriciens formés l'an dernier n'ont pas été embauchés pour la plupart

L'analyse des secteurs industriels en croissance dans le milieu permet de reconnaître des professions et des métiers qui exigent la formation professionnelle. Des secteurs sont appelés à connaître un essor assez considérable. Les investissements majeurs consentis ces dernières années dans les pâtes et papiers, l'énergie, la protection de l'environnement et la cybernétique laissent entrevoir des possibilités d'emplois intéressants. On peut aussi identifier des groupes professionnels en pénurie d'emplois. Les techniciens sont en demande et se placent sans difficulté. Il en est ainsi des travailleurs spécialisés en mécanique industrielle.

S'il est important de qualifier le plus grand nombre possible de travailleurs, il faut toutefois éviter le plus possible de saturer certains secteurs d'emplois. La table de concertation régionale évite en partie cet écueil en identifiant les emplois disponibles à court terme dans la région. Il faut examiner en outre tout le potentiel des emplois industriels de l'alimentation, de la machinerie, des produits chimiques et pharmaceutiques, du transport, du matériel électrique, du papier et de la fabrication métallique. La table de concertation régionale doit aussi analyser la demande des fabriques de textile, du cuir, des vêtements, des meubles, du bois et d'impression de la région.

Dans la conjoncture actuelle, en pleine crise économique, le Conseil croit à la nécessité de la concertation pour coordonner toutes les activités relatives à la formation professionnelle, au marché du travail et du travail communautaire.

7.4 Une responsabilité communautaire

Une réelle concertation permet à tous les organismes oeuvrant dans la communauté de mieux coordonner et articuler leurs actions auprès des jeunes. Un exemple intéressant de cette concertation nous est donné par l'action menée par les Services d'éducation des adultes du Grand-Portage. La communauté projette de prendre en charge la situation de ses jeunes chômeurs âgés de 17 à 30 ans. On prévoit rejoindre tous les jeunes, les amener à définir leurs besoins en terme d'éducation et de travail. Les responsables sociaux et les éducateurs verront à trouver les moyens de fournir soit des emplois, du travail communautaire ou des services éducatifs à ces jeunes. C'est ainsi que ces jeunes seront amenés à assurer une participation active à leur communauté.

De telles actions de concertation sont menées dans plusieurs régions du Québec sous l'égide d'organismes vraiment dynamiques et bien implantés dans la communauté. Situées proches des jeunes, elles ont un effet concret et direct sur leur insertion sociale. Elles apparaissent particulièrement efficaces et prometteuses au moment où on commence à entrevoir bien davantage, au Québec, les limites de l'action de l'État.

Le Conseil supérieur de l'éducation *recommande:*

16. ***que les Services d'éducation des adultes ou tout autre organisme reconnu prennent la responsabilité d'assurer une concertation dans leur région entre les responsables de l'éducation, de la main-d'oeuvre, des entreprises et des syndicats dans le but de prévoir les programmes de formation professionnelle selon les besoins présents et futurs du marché du travail;***

17. ***que les organismes locaux offrant des services aux jeunes adultes (Centres de Main-d'oeuvre, Services d'éducation des adultes, regroupement de jeunes, groupes d'action communautaire ou pastorale, CLSC, Maisons de Jeunes, Services de consultation, d'aide et d'hébergement...) se concertent dans le but de mieux coordonner leurs actions et d'aménager un lieu central d'information, de référence et d'accueil pour les jeunes qui ont besoin d'être aidés ou guidés, ou encore, qui cherchent à s'organiser.***

CONCLUSION — AIDER LES JEUNES À PRENDRE LEUR PLACE

Un défi pour les responsables de l'éducation

L'analyse de la situation des jeunes Québécois qui se retrouvent «en panne» entre l'école et le milieu du travail interpelle les divers responsables du monde de l'éducation et du travail. Ces responsables doivent s'interroger et rechercher des solutions valables pour favoriser leur participation active à la société.

Dans cette perspective, le Conseil a pu prendre connaissance du plan d'action gouvernemental annoncé récemment pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes[61]. Les mesures contenues dans ce plan ainsi que la création d'un Secrétariat à la jeunesse sont l'amorce d'activités susceptibles d'améliorer la situation difficile vécue par trop de jeunes.

Le mandat principal de ce Secrétariat à la jeunesse consiste à coordonner les activités de différents ministères en regard de la situation des jeunes adultes. Aussi, le Conseil souhaite contribuer, par cet avis, à l'implantation de programmes d'actions qu'il juge essentiels et à faire porter plus avant la réflexion sur les jeunes.

Plusieurs des recommandations contenues dans le présent avis soulèvent des questions fondamentales quant à un meilleur partage de la mission éducative entre les responsables du monde de l'éducation et les autres institutions sociales. L'importance du phénomène de la marginalisation des jeunes et l'analyse que le Conseil en fait démontrent en effet qu'il n'est ni accidentel ni temporaire; il présage des changements importants dans l'équilibre des institutions sociales et constitue en quelque sorte un réel défi pour la société québécoise.

Ce défi devrait inciter, en particulier, les divers responsables d'éducation à s'interroger sur les orientations qu'ils impriment à l'école québécoise, sur les conséquences des règles et des grandes politiques qu'ils mettent en œuvre et sur l'accessibilité réelle et l'adaptation nécessaire de l'institution scolaire aux besoins nouveaux des jeunes et de la société.

En ce sens, le Conseil a déjà invité le ministère de l'Éducation à donner des suites à l'étude importante portant sur «La formation et l'insertion des jeunes de 15 à 18 ans dans la société . . .»[62]. Cette étude posait des questions essentielles sur le rôle de l'école par rapport aux autres institutions sociales. À défaut de répondre à ces questions et d'entrevoir la naissance de nouvelles formules éducatives, l'école québécoise risque d'accuser un retard important face aux besoins nouveaux des jeunes et de la société.

L'urgence d'agir et de travailler ensemble

La formation professionnelle de 500 000 jeunes adultes en difficulté est une clé de la prospérité économique. Leur insertion sur le marché du travail est une condition de la paix sociale et du développement économique de notre société à moyenne échéance.

---

61. Secrétariat général du Conseil exécutif, *Les jeunes face à la crise : une action gouvernementale concertée*, Québec, mars 1983.

62. Grégoire, Réginald, op. cit.

Mais, inutile de se leurrer. À quoi servirait le meilleur système d'enseignement si les jeunes diplômés ne peuvent obtenir un emploi convenable sur le marché du travail? Certes, il n'appartient pas au Conseil supérieur de l'éducation d'élaborer un programme de développement socio-économique. Mais le Conseil ne peut taire son inquiétude face à la crise vécue par la jeunesse québécoise. Il est impérieux que les jeunes soient embauchés dans des projets de travail utiles. Les initiatives à susciter ne manquent pas. L'essentiel, l'important, l'indispensable, l'urgent, c'est d'agir pour redonner espoir aux jeunes et leur procurer des emplois et des occupations conformes à leur formation et à leurs attentes.

Le Conseil est très conscient que toutes les conditions exigées pour la réalisation des recommandations soumises ne sont satisfaites ni par l'école ni par les entreprises, ni par les groupes de citoyens, dans le moment présent. Mais il est persuadé que la société québécoise peut et doit, pour les exclus du système, s'orienter dans le sens de ses propositions. Pour les jeunes d'aujourd'hui, il faut permettre une formation «qualifiante» le plus rapidement possible.

Par ailleurs, les jeunes cherchent désespérément leur place dans cette société et veulent y laisser leur empreinte ou marquer leur avenir. En définitive, cette société sera la leur et c'est dès maintenant qu'ils veulent y participer. Leur insertion sociale et professionnelle ne pourrait se limiter à des programmes de formation professionnelle, de création d'emplois ou d'intégration passive à un système établi. Elle implique la capacité de participation active des jeunes à travers une dynamique sociale renouvelée et une capacité de réforme sociale.

Le défi à relever par notre société est de taille et il devra interpeller les divers agents sociaux, qu'ils soient éducateurs, chefs d'entreprises, chefs syndicaux, responsables de jeunes, décideurs politiques, sans oublier les jeunes eux-mêmes. Il ne peut y avoir de solution globale et unique aux problèmes des jeunes. Ces problèmes ne pourront être résolus uniquement par des structures ou des grandes politiques, ils le seront surtout par des actions positives de personnes et d'organismes vraiment engagés dans le milieu.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Cette liste se limite aux articles de revue, volumes, documents officiels ou documents de travail qui ont servi de base aux travaux du comité; elle ne couvre cependant pas tous les ouvrages qui ont été consultés ni les nombreux articles, reportages ou interviews publiés dans les journaux qui ont inspiré les analyses.

• SOURCES INTERNATIONALES; Rapports officiels

National Commission on Youth: *The Transition of Youth to Adulthood: A Bridge too Long;* a report to Educators, Sociologists, Legislators and Youth Policy making Bodies; West View Press, Colorado, USA, 1982.

Schwartz, Bertrand: *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes;* rapport au Premier ministre; La documentation française, Paris, 1981.

UNESCO: *Les tendances de la jeunesse dans les années 80;* synthèse présentée à l'occasion de la vingt et unième session de la Conférence générale de l'UNESCO; Paris, 1980.

• SOURCES QUÉBÉCOISES:

1. Les jeunes et le chômage

Assemblée des évêques du Québec: *Les jeunes face à la crise;* Comité des Affaires sociales; septembre 1982.

Bellemare, Diane et Poulin-Simon, Lise: *Le plein-emploi: pourquoi?* LABREV-IRAT; PUQ, Montréal, 1983.

Charlier, J.E.: *La crise de l'emploi: quel avenir pour les jeunes?* Revue internationale d'action communautaire, numéro spécial sur le chômage des jeunes (8/48); Montréal, automne 1982.

Demers, Marie: *Les jeunes et le chômage, conséquences psychologiques et sociales;* Département de médecine sociale et préventive; Université Laval; Québec, 1982.

Fortin, Pierre: *Le chômage élevé des jeunes: causes et remèdes;* rapport du Colloque «Les jeunes et le travail»; mars 1981.

Fortin, Pierre: *Lorsque le chômage augmente, ce sont les jeunes qui en écopent la majeure partie;* revue Notre-Dame, no 6; juin 1981.

Tremblay, D. et Van Schendel, V.: *Le chômage des jeunes au Québec, un petit tour d'horizon;* revue internationale d'action communautaire, numéro spécial sur le chômage des jeunes (8/48); Montréal, automne 1982.

2. Les jeunes et l'aide sociale

Dillard-Bernard, Sylvie et Fortin, Bernard: *Une analyse économétrique de l'évolution de la clientèle de l'aide sociale*; groupe de recherche en économie politique, Université Laval; Québec, 1981.

Ministère des Affaires sociales: *La formation des adultes et les bénéficiaires de l'aide sociale*; mémoire présenté à la CEFA; direction générale de l'aide sociale, MAS; décembre 1980.

3. Les jeunes et les problèmes sociaux

Assemblée Nationale: *Rapport de la Commission Parlementaire Spéciale sur la Protection de la Jeunesse*; rapport et annexes; Québec, 1982.

Corporation des enseignants du Québec: *Jeunesse, il n'y a pas de place pour nous*; numéro spécial du magazine CEQ; automne 1982.

Fréchette et Leblanc: *La délinquance cachée de l'adolescence*, groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile, Université de Montréal; Montréal, 1980.

Gariépy, José, Leblanc, Marc: *Écologie de l'inadaptation juvénile à Montréal*, Montréal, 1976, page 4.

Leblanc, Marc, Biron, Louise, Côté, Gilles, Pronovost, Louison: *La délinquance juvénile: son développement en regard du développement psychosocial durant l'adolescence*, Montréal, G.R.I.J., 1978.

Lortie, Gilles: *Dossier Suicide: le diagnostic d'un psychiatre*; entrevue à la revue Actualité, pp. 11-14; octobre 1982.

Ministère des Affaires sociales: *Intervention-Jeunesse*; problématique générale et éléments d'orientation d'un programme de prévention; Service des programmes, Direction des Affaires communautaires, MAS; mars 1981.

Pronovost, Louison: *Transition école-travail et délinquance*; groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile, Université de Montréal, Montréal, août 1979.

Ministère des Affaires sociales: *Rapport du Comité d'étude sur la réadaptation des enfants et adolescents placés en centre d'accueil*, Comité Batshaw, 1975, page 7.

Revue Notre-Dame: *La prostitution chez les jeunes*; numéro spécial sur la prostitution des adolescentes et adolescents, no 9; octobre 1980.

4. Les jeunes et l'éducation

Audet, Marc: *Relance 1978*; Direction des politiques et plans, MEQ; Québec, 1981.

Audet, Marc: *Relance à l'université 1980*; Direction des politiques et plans, MEQ; Québec, 1981.

Bigras, Louise: *Relance : sur l'égalité en emploi*; Direction des politiques et plans, MEQ; Québec, 1982.

Grégoire, Réginald: *La formation et l'insertion des jeunes de 15 à 18 ans dans la société: un défi pour toutes les institutions;* Service de la recherche, MEQ; Québec, avril 1981.

Laperrière, Anne: *Quand on le peut, l'école pour éviter le pire;* revue internationale d'action communautaire, pp. 69-81; numéro spécial sur les jeunes (8/48); Montréal, automne 1982.

L'Hérault, Jean: *La formation professionnelle en Allemagne et au Danemark;* rapport de mission; Direction des politiques et plans, MEQ; Québec, septembre 1982.

Roberge, P., Bélanger P.W. et Rocher, G.: *Le nombril vert et les oreilles molles: l'entrée des jeunes Québécois dans la vie active dans le second tiers des années 1970.* ASOPE, Département de sociologie, Université de Montréal; juillet 1979.

5. Les jeunes et les valeurs

Dumas, S., Rochais G. et Tremblay H.: *Une génération silencieusement lucide:* vers un profil socio-culturel des jeunes de 15 à 20 ans; Service de la recherche, MEQ; Québec, 1982.

IMAJ: *La jeunesse: le baromètre d'une société;* pour l'année internationale de la jeunesse en 1985; Montréal, octobre 1982.

Revue Notre-Dame: *Adolescents d'aujourd'hui;* numéro spécial sur les adolescents et la société, no 8; septembre 1980.

Sorecom: *Les valeurs des jeunes de 16 à 20 ans;* Service de la recherche, MEQ; Québec, juin 1980.

Tremblay, Henri: *Marie-Hélène et Jean-François face à la télévision, l'école et la rue;* Service de la recherche, secteur planification, MEQ; Québec, juin 1982.

6. Projets communautaires et programmes gouvernementaux

Action-Travail Basse-Ville: *Relai-travail;* Projet SEMO, Service externe de la main-d'oeuvre; CLSC Basse-Ville; avril 1982.

Colloque Projets-Jeunesse: *Prévention Jeunesse;* rapport du colloque, bureau de communication; organismes promoteurs: Bureau de Consultation-Jeunesse, Comité de la protection de la jeunesse, Fédération des CLSC et MAS; mai 1979.

Conseil exécutif: *Les jeunes face à la crise: une action gouvernementale concertée;* mémoire au Conseil des Ministres; février 1983.

Corporation du Sommet québécois de la Jeunesse: *Sommet québécois de la Jeunesse;* document de présentation du projet; novembre 1982.

Fédération des CLSC: *Pour une approche communautaire des CLSC auprès des 0-18 ans;* Direction de l'analyse et de l'évaluation des programmes; octobre 82.

Hébert, Jacques: *La Jeunesse des années 80: état d'urgence*; éditions Héritage; St-Lambert, 1982.

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche: *Guide pour l'implantation de chantiers de bénévoles au Québec*; services des activités socio-culturelles; Québec, mai 1980.

Morency, Julie: *Projet de centre étudiant de services communautaires*; un carrefour d'implication communautaire et de pédagogie nouvelle; RAEU; février, 1983.

Mosaïque des conspirateurs de l'an 2000: *Pour un véritable projet de masse en 1983*; un processus d'éveil et d'espoir des jeunes au seuil de l'an 2000; présenté à la corporation du Sommet québécois de la Jeunesse; août 1982.

Mouvements des services aux adolescents du Québec: *De l'éducation spécialisée auto-gérée*; Montréal, janvier 1982.

Réunion de consultation-Jeunesse: *Les jeunes face à la crise*; compte rendu des délibérations; octobre 1982.

Sommet Québécois de la Jeunesse: *S'unir pour s'en sortir*; Cahier thématique, 1983.

7. Relevés et analyses statistiques

Demers, Linda: *Aperçu Statistique sur les Jeunes*; Direction de l'analyse des tendances sociales, Secrétariat d'État; Ottawa, 1982.

Maheu, Robert et Maisonneuve, Daniel: *La progression des élèves au secondaire et au collégial*; DEED, secteur de la planification, MEQ, mai 1982.

Maisonneuve, Daniel: *Quelques données sur les jeunes québécois de 15-24 ans*; DEED, secteur de la planification, MEQ; septembre 1982.

Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu: *Revue Le Marché du Travail*; centre de recherche et de statistique sur le marché du travail, vol. 1, 2, 3, 4; Québec, 1980-1983.

Consultations et rencontres effectuées dans le cadre de ce dossier

A Pour connaître concrètement la situation vécue par des jeunes de 15 à 24 ans, qui ne sont ni aux études ni au travail, les membres de la Commission de l'éducation des adultes ont procédé, chacun dans leur région, à plus d'une centaine d'entrevues individuelles ou de groupe. La plupart ont fait l'objet d'un compte rendu dont la synthèse a permis de dégager des traits caractéristiques et les besoins de ces jeunes démunis.

B Pour pouvoir faire une analyse plus poussée des conséquences de la marginalisation sociale des jeunes, des membres du secrétariat ont tenu une dizaine de rencontres avec des chercheurs et des intervenants sociaux:

- Mme Marie Demers de l'Université Laval sur les conséquences psychologiques et sociales du chômage
- M. Charles Côté du Service de l'évaluation des programmes, M.A.S.
- M. Marc Leblanc du département de criminologie de l'Université de Montréal
- Mme Lise Nadeau du Café chrétien de Québec
- M. Claude Perron, Mme Marthe Lemoux et M. Pierre Côté du C.L.S.C. Basse-ville de Québec
- M. René Levesque du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
- M. Paul Boudreau et M. André Jolin de la Direction générale de l'aide financière, M.E.Q.
- Mme Denyse Falardi, travailleuse sociale à la Maison Gamin

C Une cueillette d'informations statistiques a été menée principalement auprès du Bureau de la statistique du Québec et auprès du Centre de la Main-d'oeuvre du Canada.

D Au cours de leurs activités régulières, les membres ont pu visiter une dizaine d'organismes oeuvrant auprès des jeunes pour répondre à leurs divers problèmes et pour favoriser leur meilleure intégration sociale et professionnelle:

- Mouvement pour les services aux adolescents du Québec
- Centre de formation pour adultes Clément (C.S. Sault St-Louis)
- Élan-Laval
- Service St-Denis
- Récupération St-Édouard
- Service 15-20 de Verdun
- Mouvement Action-Chômage

E Les membres de la Commission ont participé à quatre tables rondes destinées à susciter la discussion autour de quatre thèmes d'importance dans ce dossier. Chaque table réunissait des personnes compétentes en leur domaine d'intervention auprès des jeunes:

1. Table ronde sur des *initiatives communautaires*

— M. Claude Quiviger du Centre Mariebourg

— M. Raymond Hade du Mouvement québécois des chantiers

— M. Luc Grégoire du Bureau de Consultation-Jeunesse

— M. Pierre Audy de la ferme éducative de St-Laurent-de-Galichan

— M. Maurice Bélanger de l'Université du Québec à Montréal

2. Table ronde sur la *création d'emplois*

— M. Jacques Doyon du Ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

— M. Jean Piché du Mouvement Action-Travail, Basse-ville de Québec

— M. Pierre Fortin, économiste, de l'Université Laval

— M. Denis Ledoux de la D.G.E.A. du M.E.Q.

3. Table ronde sur des *solutions éducatives*

— M. Gérard Demers du Ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

— M. Daniel Fortin, de la Table de concertation pour les jeunes de 16-17 ans de la Basse-ville de Québec

— M. Jacques Portelance du S.E.A. de la C.S. Jean-Talon

— M. René Rheault du Ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

4. Table ronde sur la *formation professionnelle*

— M. Robert Cloutier de la D.G.E.A. du M.E.Q.

— M. Jean-Pierre Lessard du S.E.A. de la C.S. Jean-Talon

— M. Pierre Couture du S.E.A. du Collège Lévis-Lauzon

— M. Michel Champagne du Centre-Travail (Québec)

F Il faut souligner enfin que les membres de la commission ont apporté à ce dossier leur expérience personnelle auprès des jeunes dans différents domaines complémentaires: loisirs, animation communautaire, éducation, coopération...

COMMISSION DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

Président
Rosaire MORIN
Économiste et écrivain
Institut québécois de Recherche sur la Culture
Montréal

Vice-président
Gérard-A. PELLETIER
Attaché à l'information sur les études universitaires
Université Laval
Sainte-Foy

Membres
Raymond BOLLA
Directeur du Service de l'éducation des adultes
C.S. Lakeshore et Baldwin-Cartier
Beaconsfield

Charles-Henri BOUCHER
Directeur du Service de l'éducation des adultes
C.S.R. de La Chaudière
Beauceville-Est

Jean-Marc BOURGEOIS
Administrateur délégué
Bibliothèques centrale de Prêt du Saguenay – Lac-Saint-Jean
Alma

Lise D. BROUILLETTE
Directrice de centre éducatif
C.S.R. des Vieilles-Forges
(Démission le 24 mars 1983)
Trois-Rivières

André HUBERT
Organisateur communautaire
Centre local de service communautaire Joli-Mont
Joliette

Claude JUTRAS
Directeur général
Association des fabricants de meubles du Québec Inc.
Verchères

Lilianne LABELLE
Conseillère pédagogique
Montréal

Yolande LAVIOLETTE
Professeur en techniques administratives
Collège Montmorency
Montréal

Suzanne MONIER
Éducatrice
Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)
(Démission le 14 avril 1983)
Montréal

Madeleine PRÉCLAIRE
Professeur de philosophie
Collège Jean-de-Brébeuf
Montréal

Jacques PROULX
Professeur de psychologie
Université de Sherbrooke
Victoriaville

Colette RACICOT
Directrice de centre éducatif
C.S.R. de Chambly
Brossard

Sylvie ST-PIERRE BABIN
Directeur exécutif
Conseil des coopératives de l'Outaouais
Gatineau

Suzanne FONTAINE
Agente de recherche

Jean-Pierre LAMOUREUX
Coordonnateur

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Président
Claude Benjamin

Vice-président
Lucien ROSSAERT
Secrétaire général et directeur
des services aux étudiants
à la C.S. Richelieu Valley
Mont Saint-Hilaire

Membres
Louis BALTHAZAR
Professeur titulaire
Université Laval
Québec

Daniel BARIL
Enseignant en éducation
humaine et sociale. Secrétariat
Québec Amérique Latine
Montréal

Lucien BEAUCHAMP
Président du Comité catholique
Salaberry-de-Valleyfield

William BEDWELL
Écrivain
Gatineau

Jules BÉLANGER
Professeur au Cégep de la
Gaspésie
Gaspé

Raymond BERNIER
Coordonnateur des ventes et de la
mise en marché, Groupe Samson
Beauport

Max CHANCY
Professeur de philosophie
Collège Édouard-Montpetit
Montréal

Hélène CHÉNIER
Directrice de l'école
Calixa-Lavallée
Montréal

Michel CHOKRON
Professeur agrégé en informatique
École des hautes études
commerciales
Montréal

Claude DUCHARME
Directeur québécois des
Travailleurs Unis de l'Automobile
Montréal

Joan FITZPATRICK
Conseillère pédagogique pour les
milieux défavorisés à la
Commission des écoles
protestantes du Grand Montréal
Montréal

Christiane BÉRUBÉ-GAGNÉ
Présidente de l'A.F.E.A.S.
Rimouski

Henri GERVAIS
Technicien en laboratoire de
photos
Radio-Canada
Brossard

Peter J.H. KRAUSE
Directeur du personnel à la
Commission scolaire Lakeshore
Huntingdon

Alain LARAMÉE
Chargé de cours en communication
et étudiant au doctorat
Université de Montréal
Montréal

Constance MIDDLETON-HOPE
Présidente du Comité protestant
Hudson Heights

Rosaire MORIN
Économiste et écrivain
Montréal

Monique MUS-PLOURDE
Membre de comités de parents
Montréal

Ann ROBINSON
Professeur de droit
Université Laval
St-Jean, Île d'Orléans

Claude ROCHON
Secrétaire général à la C.S.R.
Carignan
Tracy

Françoise SIMARD
Enseignante en histoire et
enseignement religieux à la
Polyvalente Dominique-Racine
Chicoutimi

Marcel TRAHAN
Juge au Tribunal de la Jeunesse,
district de Montréal
Montréal

Secrétaire
Raymond PARÉ